

# BELCODÈNE

---

**E**NTRE la ville d'Aix et celle d'Auriol s'élève un haut plateau entrecoupé de collines boisées et de vallées fertiles ; il est traversé, dans sa partie orientale, par le chemin qui va de Marseille à Trets, et, dans sa partie méridionale, par la grande route qui conduit de Toulon à Aix ; de là, la vue s'étend au loin et embrasse un vaste horizon, circonscrit au nord par la chaîne bleuâtre de Sainte-Victoire, sur la crête de laquelle brille, au soleil, la croix de Provence ; au levant, par le mont Olympe aux cimes aériennes ; plus loin, par la montagne de la Sainte-Baume, avec sa grotte arrosée par les larmes de la Pénitente de l'Évangile ; le Saint-Pilon, qui dessine son profil blanchâtre dans le limpide azur du ciel ; enfin, du côté du midi et du couchant, on aperçoit le pic de Bartagne, Roque-Forcade , la longue chaîne de la Targe, qui marque les limites du territoire d'Auriol et de celui de Roquevaire ; plus vers le couchant, la vue est bornée par la chaîne de l'Etoile, et plus loin, vers le nord, par les cimes vaporeuses du Lubéron.

C'est au milieu de ce vaste paysage que s'étend le territoire qui porte le nom antique de Belcodéne. Il n'est arrosé par aucune rivière ; l'on y voit ni source jaillissante, ni claire fontaine, ni douces et vertes prairies : les puits seuls et les citernes fournissent à peine l'eau nécessaire aux besoins de la population. Le plateau se trouvant à une altitude de cinq cent mètres environ au-dessus du niveau de la mer, la température y est excessivement froide pendant l'hiver ; la neige, la glace et les frimas y rendent cette saison fort incommode et s'opposent à la culture des plantes dont la végétation exige un climat doux et tempéré ; la vigne et l'olivier y sont presque inconnus ; les céréales seulement y prospèrent et fournissent d'abondantes moissons. Autrefois, d'épaisses forêts couvraient presque entièrement la face du territoire ; il y a encore, çà et là, des bosquets de chêne blancs et d'yeuses, qui témoignent de l'état primitif du sol ; aujourd'hui, ce sol offre partout l'aspect d'une région remuée avec soin et portant les traces d'une culture intelligente et assidue ; en divers endroits, s'élèvent des métairies d'une vaste étendue, d'une riche production et exploitées par des hommes forts et vigoureux ; malheureusement, les champs et les plaines, se trouvant dénudés et ouverts de tous les côtés, sont exposés à tous les vents ; les hautes terres, n'étant pas non plus soutenues par des murailles ou par des barrières naturelles, sont creusées par les pluies et entraînées en partie par les torrents dans la vallée de l'Arc. C'est sur ce territoire, dans cette localité obscure et solitaire, que se trouvent les monuments et les objets d'antiquité que l'on se propose de décrire dans cette modeste notice.

Ces monuments, ces restes d'antiquité sont loin, il est vrai, de se recommander par leur grandeur, par leur conservation ou par leur importance historique : ce sont, en général, des morceaux de sculpture fort maltraités par le temps, des pans de mur à moitié renversés et démolis,

des fragments d'inscriptions fort mutilés ; mais, avant la dispersion dont ils sont menacés ou leur total anéantissement, on a cru devoir les signaler à l'attention des savants et en donner une exacte description, car ils peuvent fournir quelques nouvelles données sur la géographie ancienne de la Provence, et peut-être sur l'état social de cette illustre contrée. Du reste, l'étude des monuments et des vestiges de l'antiquité, quel que soit le degré de leur importance, est toujours d'une réelle utilité pour la connaissance de l'histoire, qui ne saurait se passer des découvertes et des progrès de l'archéologie ; aussi le culte de cette dernière science est-il plus que jamais, depuis quelques années, en honneur parmi les esprits sérieux et amis du passé ; tout ce qui tient à l'histoire de leur pays, édifices, objets d'art, poterie, numismatique, paléographie, tous les débris de l'ancien temps, grands et petits, frustes ou bien conservés, tout cela est pour eux du plus vif intérêt, provoque leur examen, stimule leurs recherches, leur ouvre de nouveaux horizons, et leur fait enfanter des travaux qui, étendant le domaine de la science et des connaissances humaines, sont accueillis partout avec fruit et reconnaissance ; c'est que des faits particuliers, des découvertes en apparence peu importantes, ils savent faire jaillir des rayons de lumière inattendus, tirer des conclusions historiques générales, et, souvent, à l'aide et à l'inspection d'un monument obscur et isolé, ils parviennent à découvrir l'origine, la nature et la destination d'autres ruines plus connues, mais sur lesquelles planaient encore des doutes et des conjectures relativement à ces divers points. C'est ainsi que l'histoire des peuples s'éclaire de plus en plus par la découverte de monuments, et qu'elle s'enrichit de nouveaux aperçus, d'idées plus claires et plus étendues sur l'état des sociétés anciennes et des choses qui ne sont plus. Si l'on compare les débris dont on va lire la description avec ceux qui font l'admiration du monde entier, notamment, avec ceux que l'on voit à Arles,

à Nîmes, à Orange, à Vernegues, pour ne parler que de ceux dont la Provence est fière, sans doute ils paraîtront peu dignes d'être signalés à l'attention des archéologues, d'occuper une place quelconque dans le souvenir de la postérité, mais souvenons-nous que le voyageur, après avoir traversé une vaste forêt dont il a pu admirer les chênes altiers et séculaires, aime aussi à se reposer au pied des arbustes qu'il rencontre sur la lisière du bois et qui penchent vers le sol leurs humbles rameaux. Si les uns portent majestueusement leurs cimes vers le ciel, les autres n'ont-ils pas leur ombre bienfaisante, leurs fleurs avec leur parfum ?

Les ruines dont ils s'agit occupent deux mamelons, qui s'élèvent dans une plaine située dans le voisinage et au pied du hameau de Belcodène, du côté du couchant, l'un est couronné par une chapelle solitaire, qui a servi longtemps d'église paroissiale aux habitants de cette commune. C'est dans ses alentours que l'on a découvert successivement quantité de fragments de sculpture et des inscriptions latines, qui appartiennent, en général, au moyen âge. L'autre, situé à une certaine distance de celui-ci, du côté du midi, offre les vestiges d'une époque plus reculée et que l'on peut attribuer sans crainte d'erreur à la domination romaine. D'après ces courtes indications, l'étude que nous entreprenons se trouve naturellement divisée en deux parties l'une comprenant les monuments qui se trouvent encore debout sur ce dernier mamelon, appelé *le Castellus* ; l'autre, traitant des débris qui ont été découverts autour de l'ancienne église paroissiale. C'est par le premier de ces mamelons, comme se rapportant à la plus ancienne des deux époques, que nous commencerons l'étude de tous ces monuments.

# I

## LE CASTELLAS

De l'aveu de tout le monde, la géographie, sœur inséparable de l'histoire, est un puissant auxiliaire pour découvrir l'origine d'un peuple et l'antiquité d'une nation ; les noms anciens des lieux, soit qu'ils aient traversé les siècles sans rien perdre de leur physionomie primitive, soit qu'ils soient parvenus jusqu'à nous sous une forme plus ou moins altérée, sont des indices précieux qui nous mettent souvent sur la voie de la certitude historique et peuvent fournir sur le passé même le plus éloigné des lumières vives et précieuses. Avant de porter plus loin nos pas et nos recherches, il importe que nous jetions un coup d'œil sur la dénomination de la localité, dont nous étudions les monuments. Quelque obscure que paraisse cette dénomination, peut-être trouverons-nous dans les langues anciennes et dans les indications des géographes de l'antiquité, son étymologie avec sa signification, et par là même un indice lumineux sur le point qui nous intéresse. Le nom de Belcodène se rattachant à une localité d'une étendue fort restreinte et perdue en quelque sorte dans les sombres forêts qui couvraient en grande partie le sol du Midi de la Celto-Ligurie <sup>(1)</sup>, devait nécessairement échapper à l'attention des

---

1 Tite-Live, parlant des pays occupés par les Salyens ou Salluviens, qui s'étendaient depuis la Durance jusqu'aux bords de la Méditerranée, représente cette contrée comme couverte d'immenses forêts : *locum*, dit-il, *patentibus sylvis* (livre V, chap. xxxiv).

géographes grecs et latins ; il n'en est fait mention ni dans les commentaires de César, ni dans les écrits de Strabon, ni dans ceux de Ptolémée, d'Avienus et des autres auteurs anciens qui ont parlé de cette contrée, ni même dans les *Itinéraires*, où se trouvent décrits avec le plus grand soin les lieux, les cités et les populations de l'antique Provence. La première fois que ce nom se montre dans des documents authentiques, c'est dans une charte du commencement du xi<sup>e</sup> siècle (1005). Il y est question d'une donation faite par Guillaume II, vicomte de Marseille, à la célèbre abbaye de Saint-Victor, d'un *manse* (*mansus*) ou grande ferme qu'il possédait à *Bolcodenas* (*in villa quæ vocatur Bolcodenas*). Dans une autre charte datée du 13 décembre 1010 la même localité est appelé *Bulchodenes* ; une troisième qui porte la date du 19 juin 1020, lui donne le nom de *Bulcodinas* ; dans une quatrième de l'an 1044, ce nom est écrit *Bulcodenas* ; enfin, dans d'autres chartes d'une époque plus récente, le nom de *Bulcodenas* accolé à ceux de *villa* et de *castrum*, paraît tantôt sous la forme de *Buccodenas*, tantôt même sous celle de *Bulcodæ* (<sup>1</sup>) qui se rapproche singulièrement de celle de *Belcodre* qui se lit dans plusieurs actes notariés modernes, et de la prononciation vulgaire qui a transformé le nom de *Belcodène* en celui de *Brécouédo*. Quoi qu'il en soit de la véritable orthographe de ce nom, dont la prononciation a du nécessairement varier dans le cours des siècles, et malgré aussi le peu de données que nous possédons sur la langue des Celto-Ligures et, en particulier, sur celle des Salyens, qui devait être parlée par les habitants de *Bulcodenas*, l'étymologie de ce nom mérite de notre part un certain examen, vu l'intérêt historique qui se rattache à sa signification et à son déchiffrement ; nous demanderons donc au lecteur patient, la

---

1 ( ) *Cartulaire à Saint-Victor*, tome II, numéros 16, 17, 32, 135, 138 et 702.

permission de lui exposer sur ce point nos conjectures et le résultat de nos études. Si ces conjectures ne lui offrent point le degré d'évidence qu'il est en droit de requérir de notre part, c'est que la science des étymologies dépend de la connaissance des langues, et que la langue celtique à laquelle appartient, à n'en pas douter, le nom dont il s'agit, est restée jusqu'ici, malgré de nombreux et très louables travaux, enveloppée dans une grande obscurité. Toutefois, ces efforts des savants n'ont pas été tout à fait stériles, et c'est à l'aide de leurs travaux et de leurs recherches que nous avons cru entrevoir le sens attaché au nom qui nous occupe. Si nous nous trompons, du moins l'on nous saura gré de notre bonne volonté, car l'étymologie que nous proposons est restée jusqu'ici sans interprète ; dans tous les cas, nos explications auront peut-être l'honneur d'en mettre d'autres plus habiles que nous sur le chemin de la vérité.

Selon nous, le nom de Belcodène, que les anciens écrivaient et prononçaient *Bolcodenas* ou *Bulchodenes*, se compose de deux éléments, c'est-à-dire de *Bolc* ou *Bulch*, et de *Dinas* ou *Denes* ou *Dines*. Le premier composant *Bolc* ou *Bulch* représente le celtique *Volc* *Volc* et *Volg* ; car dans cette langue, comme cela a lieu dans beaucoup d'autres tant anciennes que modernes, le son du b avait quelque chose de doux et de moelleux, qui le rapprochait de celui de notre v. Ce mot qui se retrouve dans les noms bien connus des *Volcæ Tectosages* des *Volcæ arecomici*, des *Volcæ Cavares* a la même signification que le tudesque *Volk* (lat. *vulgus*), *peuple*, *nation*, *foule*, *troupe*, et trouve son analogue dans toutes les langues du nord de l'Europe, et il est évident que dans les noms que nous venons de citer ce mot étant préposé à celui qui désigne des peuples, il doit avoir un sens général et non s'appliquer à une race, à une nation. Il ne faudrait donc pas confondre *Volcæ* nom commun, avec celui de *Belgæ* qui est patronymique (*gentilitium*), car ces deux noms diffèrent entre eux non

seulement par leur voyelle radicale et immuable, qui est un *o* dans l'un et un *e* dans l'autre, mais aussi par leur signification, puisque, d'après les plus savants étymologistes, le nom des Belges, *Belgæ*, provenant du celtique *bel*, *guerre*, *tumulte*, *combat*, d'où le verbe *belu*, *faire la guerre* et ses dérivés *belg*, ce qui fait explosion, ce qui écrase, *belawg*, *envahisseur*, *dévastateur*, et *belgiaidd*, *guerrier* en irlandais <sup>(1)</sup> : c'est ce que n'a pas vu Amédée Thierry, lequel trompé par cette ressemblance apparente, attribue aux *Volcæ* une origine belge et fait descendre ce peuple dans la Gaule méridionale trois cents ans environ avant l'ère chrétienne <sup>(2)</sup>. Quant au second composant, il ne paraît pas aussi facile à déterminer ; nous pensons la découvrir dans le celtique *Din* et *Dinas*, auquel Zeuss, cité par le baron de Belloguet <sup>(3)</sup>, donne la signification de *colline*, de *montagne fortifiée* (en tudesque *tun* et *dun*). Maintenant, réunissant les deux mots qui entrent dans la composition du nom en question et les expliquant d'après les données fournies par les langues celtiques dont les débris ont été recueillis par les savants que nous venons de citer, on ne traitera pas notre opinion de téméraire, si nous osons affirmer que *Bulcodenas* ou *Bulchodinas* signifie *peuple* ou *population des collines, des montagnes fortifiées* dénomination du reste conforme en tout au site élevé de lieux et aux mœurs de leurs anciens habitants. Selon toute vraisemblance, ils faisaient partie de ces farouches montagnards, désignés par Jules César sous le nom générique d'*Albici*, qui, au berceau de la colonie phocéenne nouvellement fondée sur les bords de la mer celto-ligurienne et dans le voisinage de leurs agrestes collines, se liguèrent avec le reste des tribus salyennes pour anéantir la

---

1 () ROGET, baron DE BELLOGUET, *Ethnologie gauloise. Glossaire gaulois*, deuxième édition pages 202, 375, 387 et 400.

2 () *Histoire des Gaulois*, tome I, pages 40, 156 et suiv. de la neuvième édition.

3 () *Loco laudato* numéros 99 et 413, Pages 141 et 389.



domination naissante des Massaliotes <sup>(1)</sup>, lorsque la nouvelle Phocée, assiégée par Caius Trebonius, lieutenant de Jules César, les appela à son secours. « Ces durs et sauvages montagnards, dit Amédée Thierry, vieilliss  
« dans la guerre, et exaltés par les prouesses brillantes des Massaliotes,  
« firent preuve d'une force et d'une valeur qui remplaçaient la science et  
« les habiles évolutions des pilotes grecs..., souvent aussi les Albikes  
« faisaient des sorties pour incendier les terrasses et les tours en construc-  
« tion ; mais les assiégeants les rejetaient dans la ville, après leur avoir  
« fait éprouver de grandes pertes <sup>(2)</sup>. » Après la conquête de Massalie et la ruine du parti de Pompée, les Albikes et les autres montagnards salyens, qui avaient contribué à la défense de la Cité grecque, regagnèrent leurs sauvages habitations, où ils purent jouir de la tranquillité et cultiver leurs champs, sous la domination des gouverneurs romains de la ville d'*Aqua-Sextia*, fondée dans le voisinage depuis environ 75 ans par le consul C. Sextius Calvinus. Sous le règne paisible d'Auguste et sous celui de ses successeurs, plusieurs colonies tirées des armées romaines, s'étant installées dans le pays des Salyens et dans la contrée qui prit ensuite le nom de *Province romaine* ou simplement de *Province*, les vétérans dont se composaient en grande partie ces nouveaux établissements, se partagèrent les terres les plus fertiles et traitèrent presque en esclaves les anciens habitants du territoire conquis. Ils s'y construisirent non seulement des *villa* et des maisons de plaisance, mais encore des forteresses pour y trouver un refuge en cas de révolte des indigènes, ou pour y consolider leur domination et étendre leur influence. C'est probablement à cette époque et dans ces circonstances que fut bâti sur le territoire de Bulcodène

---

1 Justin., XLIII, 4.

2 *Histoire des Gaules*, tome II, page 360 et 363 ; et *Commentaires de César*: de *Bello civili*, I, 56, 57 et *sequent*

le château (*castrum*), de ce nom, qui a conservé en partie sa physionomie romaine sous celui de *Castellas* (*castellum*), que de temps immémorial les habitants du lieu donnent aux ruines de l'antique *Bulcodenas* <sup>(1)</sup>. Cette dernière dénomination ne paraît pas fort ancienne, puisqu'elle se lit pour la première fois, comme il a été dit plus haut, dans un document public et authentique du commencement du XI<sup>m</sup>e siècle., où Belcodène est signalé comme une simple *villa*, et dans une autre charte plus récente et datée du 13 décembre 1010, qui lui donne le nom de *Castrum* ou de château fortifié, et dont nous citerons seulement les principaux termes : *Ego Billielis, femina, filia qui fui condam Guillelmi vicecomitis massiliensis, dono, etc. etiam in castro de Bulchodenes totum quod ibi habere debeo* <sup>(2)</sup>. Mais, ainsi que nous croyons l'avoir établi précédemment, ce nom étant d'origine celtique, doit remonter à une époque beaucoup plus reculée et appartenir à une fraction de la grande tribu des Salyens.

Dans les deux chartes que nous venons de citer et dont celles qui, dans le Cartulaire, portent les n<sup>os</sup> 17, 32, 138 et 702, et où il est question de donations de *manse*, de terres et de portions de terres faites à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, il est évident que l'appellation de *villa* que l'on y donne à Belcodène, ne s'appliquait pas seulement au village proprement dit, comme semble l'indiquer le nom de *villa*, dont la signification ordinaire est celle de village ouvert ou faubourg bâti en dehors et au pied des murailles d'un château-fort (*Castrum*), mais s'étendait à tout le territoire qui en dépendait. Or c'est

---

1 Dans une charte de l'an 1550, le *Castellas* est désigné sous le nom de *Chasteau vieil*, de *Chasteau dirupt*. L'auteur de la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, tome II, P. 857, a cru reconnaître dans les ruines de ce château les restes d'un grand camp retranché qui aurait été fait du temps de Marius.

2 *Cartulaire de Saint-Victor*, tome II, numéro 135

dans ce dernier sens et d'une manière générale que nous avons jusqu'ici parlé de Belcodène, de sa position géographique, de son climat, des habitudes des anciens habitants. Il nous reste maintenant à visiter le *Castrum* lui-même, à étudier ses ruines et à décrire les restes d'antiquité que l'on y voit encore, ou qui, après leur découverte, ont été transportés ailleurs. Le *Castellas*, dont le nom a remplacé dans la bouche du peuple celui de *Castrum*, est un monticule de forme elliptique et arrondie, qui s'élève au milieu d'une grande plaine cultivée et qui, dans la belle saison, se couvre de verdure et de riches moissons ; mais, à l'exception du printemps et de l'été, le sol est entièrement nu ; l'on n'y voit ni arbres, ni bosquets, ni jardins ; l'on n'y entend point le doux gazouillement des oiseaux, ni les chansons rustiques, ni les bêlements des troupeaux : c'est la solitude avec ses nudités, le silence du désert avec ses horizons lointains, dont la vue détache l'esprit de la terre pour le transporter involontairement dans les sublimes régions du ciel et de l'éternité. Tout autre est l'aspect de la colline qui porte les ruines de l'antique *Castrum* ; ses divers étages sont ombragés par une forêt de pins verdoyants et recouverts d'épaisses broussailles, à travers lesquelles il n'est pas facile de se frayer un commode sentier. En attaquant l'ascension de ce bois solitaire, mais si plein de vie et de végétation, l'ami de l'antiquité oublie un instant la mélancolie du paysage qu'il vient de traverser ; il franchit avec gaieté tous les obstacles qui s'opposent à sa marche ; il lui tarde d'arriver au sommet, sur lequel il a déjà entrevu de loin les murs blanchâtres d'un monument romain. Le premier objet qui frappe les regards au bas de la colline qu'environne une épaisse muraille, c'est une grande pierre en calcaire dur de forme à peu près carrée et plantée dans la terre au milieu des décombres et des broussailles. Elle mesure 60 cent. de face antérieure, 60 de face de côté, et autant de

hauteur. Au centre de l'aire horizontale il y a une cavité de forme presque ovale, longue de 40 cent. sur 18 de large et sur 10 de profondeur: on dirait un marteau double, puisqu'elle se termine en pointe des deux côtés opposés. Sur les deux côtés, à droite et gauche de cette cavité, on a creusé une petite rigole, d'un pouce environ de large, qui semble avoir servi de déversoir à cette même cavité, car elle aboutit au bord de la pierre sur les deux côtés nord et sud. Dans son ensemble, la pierre présente la forme qu'avaient ordinairement les autels païens ; l'on pourrait donc considérer cette cavité comme un récipient destiné à recueillir le sang des victimes ou à recevoir les libations qui accompagnaient les sacrifices : on sait que lorsque la cavité était pleine, les rigoles servaient à faire couler dehors l'excédent des liqueurs et à les déverser au pied de l'autel ; néanmoins il pourrait se faire que la pierre ait eu une autre destination et qu'elle ait servi primitivement de piédestal à quelque statue. A deux ou trois pas de ce bloc et à droite, on en trouve un autre à peu près de la même dimension, qui offre également une cavité dans son aire supérieure et horizontale. Cette cavité qui a une profondeur de 8 cent. est creusée tout à fait sur le bord postérieur de la pierre et y laisse une ouverture, qui induirait à croire que la pierre a été coupée en deux par le milieu et que nous n'avons là que la moitié du bloc primitif. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, il est permis de croire que cette pierre a eu la même destination que la précédente, c'est-à-dire qu'elle a servi d'autel ou de base à quelque monument ; une inscription aurait pu nous éclairer sur ce point ; malheureusement ce secours nous fait ici défaut, car, malgré nos recherches, malgré les fouilles que nous avons opérées autour des deux blocs pour en examiner les quatre faces, il nous a été impossible d'y découvrir aucune trace d'écriture (voir le dessin des deux pierres parmi les planches). Les deux blocs en question se voient au bas

de la colline, dans la partie qui regarde le midi, et non loin d'une grande muraille qui la sépare de la plaine et l'entoure dans toute sa circonférence: il est à croire que cette muraille formait la première enceinte de l'antique castrum. Un peu plus loin et du côté de l'est, on monte de la plaine par des gradins faciles à reconnaître qui s'échelonnent de distance en distance et qui, sans doute, conduisaient à une porte donnant entrée à cette enceinte. En poursuivant péniblement notre ascension dans la colline, nous rencontrâmes au milieu des broussailles et des plantes grimpantes, de fortes assises de pierres qui, émergeant du sol, étendaient leurs lignes à droite et à gauche, et semblaient entourer la colline d'une nouvelle ceinture : nous crûmes reconnaître dans ces restes les fondations d'une autre grande muraille, laquelle, terminant d'un côté la première enceinte, est jonchée de décombres et de débris de poterie ; elle renfermait, selon toute vraisemblance, des édifices et une population plus ou moins nombreuse. Après avoir franchi un espace aussi large presque que le précédent, avec non moins de fatigue que de curiosité, nous pénétrâmes jusqu'au pied d'une troisième muraille construite en maçonnerie, qui s'élève encore en plusieurs endroits à 50 cent. au dessus du niveau du sol et mesure environ 2 mètres d'épaisseur c'est surtout du côté septentrional et du côté occidental, qu'elle s'est trouvée le moins maltraitée par le temps, ce qui nous a permis de juger de sa solidité et de l'élévation qu'elle pouvait avoir. Ce rempart, car c'est le nom qu'il lui faut donner, défendait les abords de la troisième enceinte qui couronnait la cime de la colline et renfermait un grand espace vide. Il était flanqué d'une grande tour carrée, dont les restes imposants sont encore, du moins en partie, debout sur le flanc méridional de la colline.

Cette tour, de forme carrée, est revêtue extérieurement d'un appareil de petits blocs rectangulaires. Elle mesure quatre mètres dans œuvres sur

tous ses côtés <sup>(1)</sup>. Les murailles ont 1<sup>m</sup>25 d'épaisseur ; leur élévation, dans les parties les mieux conservées, celles qui regardent notamment le sud et le sud-est, est de quatre mètres seulement, mais, à en juger par les amas de décombres qui couvrent le sol, soit dans l'intérieur de la tour, soit à l'extérieur, la hauteur primitive devait être plus considérable, pour le moins, d'un tiers. La face septentrionale est celle qui a le plus souffert des ravages des temps, car elle se trouve réduite presque au niveau du sol, qui, de ce côté, s'élève en pente rapide et cache, d'ailleurs, la muraille en grande partie ; cet état de ruine et de destruction n'est pas dû seulement à l'action inexorable du temps, mais surtout à la main stupide des paysans et des chasseurs de l'endroit, qui trouvent dans ces ruines des matériaux d'une facile exploitation, les uns pour construire les murailles qui séparent leurs héritages ou retiennent les terres de leurs champs, les autres pour ériger grossièrement des cabanes de chasseurs ; si l'on n'y prend garde, il suffira de quelques années encore pour faire disparaître entièrement les vestiges de cet antique monument. Au pied de la tour et à quelques pas de distance, du côté du midi, il y avait un grand édifice, dont on voit encore les fondations et les restes imposants. Les murailles qui s'étendent, du couchant au levant, ont environ 50 centimètres d'épaisseur. Dans les alentours, on rencontre presque à chaque pas des fragments de poterie de l'époque gallo-romaine, des dalles en briques à rebords, des tuiles, des morceaux de marbre ornés de sculpture, et même des fragments de meules de moulin à bras : parmi les matériaux de l'une des murailles de l'enceinte, nous avons aussi remarqué la base d'une grande amphore romaine avec moulure. Tous ces débris, épars çà et là, et d'une conservation plus ou moins imparfaite, prouvent incontestablement l'existence dans ce lieu

---

1 Voir le dessin du monument parmi les planches

désolé, d'une population éteinte depuis longtemps, et d'une civilisation, dont les siècles n'ont pu effacer entièrement les traces. Quant à la tour elle-même, elle n'était vraisemblablement pas la, seule; l'enceinte devait réunir un plus grand nombre de moyens de défense, et, par conséquent, être flanquée d'autres tours de distance en distance comme cela se voit dans les citadelles romaines, dont les ruines sont restées plus apparentes et mieux conservées. L'enceinte en question présente la forme d'une grande aire ovale, qui s'étend du midi au nord ; elle mesure 50 pas de long sur 25 de large ; son pourtour, que nous n'avons pas mesuré, doit être de 400 à 500 mètres. L'on n'y voit aucune trace de maisons, ni de citernes, ni de souterrains. Cette absence de tout édifice semblerait indiquer la destinée primitive de cette partie du *castrum* ; c'était, selon toute probabilité, une plate-forme destinée à servir de place d'armes, de lieu de refuge, dans le cas extrême, où l'ennemi, déjà maître des deux premières enceintes, aurait voulu attaquer la troisième. En quittant le plateau, du côté occidental, on descend vers la plaine par des pentes assez rapides. En faisant le tour du monticule, on compte environ deux mille pas de circonférence. C'est sur la pente septentrionale du *Castellas* que fut découverte, il y a environ soixante ans, l'une des deux inscriptions, qui ont servi à déterminer les limites des provinces d'Aix et d'Arles dans les premiers temps de la domination romaine dans le midi des Gaules. Comme ces deux monuments sont les plus importants que l'on ait trouvés dans la localité qui nous occupe, nous en donnerons ici une exacte description, avec des détails qui pourront servir à corriger certaines erreurs émises par les historiens et les géographes modernes. C'est, autant qu'il m'en souvient, feu M. Pons, professeur au collège de Toulon, qui, d'après les indications fournies par M. Jacques Bosq, a été le premier à signaler aux savants l'existence de ces deux inscriptions dans une brochure que nous avons lue dans le

temps, mais dont nous avons oublié le titre et le contenu. Après lui, l'une des deux pierres a été mentionnée par M. le baron Walckenaer, qui, dans, sa *Géographie ancienne des Gaules* ( tom. I, p. 279, et. tom. II, pag. 217 ), en parle en ces termes : « *Un cippe de pierre*, dit-il, trouvé au pied  
« du mont de Sainte-Victoire, à deux lieues à l'orient d'Aix, et sur  
« lequel était FIN. AREL. (*fines Arelatensium*), détermine les limites du  
« district des *Salyes* de ce côté ; et on ne doit pas s'étonner de trouver sur  
« le même cippe et du côté d'Aix AQ FINES (*Aquensium fines*) ; car  
« Aix, ajouta-t-il, comme colonie romaine, a dû avoir un territoire  
« particulier, qui avait aussi ses limites, et qui formait comme une  
« enclave dans le grand district des *Arelatenses* ou des *Salyes*. On conçoit  
« sans peine que la même pierre pouvait servir à déterminer la limite de  
« la division générale des *Arelatenses* et aussi celle plus particulière des  
« *Aquenses* ou habitants d'Aix, que Ptolémée a inscrits parmi les *Salyes*  
« ou *Arelatenses*. » Quoiqu'il en soit de cette identification des *Salyens* avec  
les *Arelatenses* qui ne nous paraît point démontrée, il est certain que ce  
n'est pas au pied précisément du mont de Sainte-Victoire, mais sur le  
flanc d'un tertre situé au pied du Castellans de Belcodène, du côté du  
nord-est, que le cippe en question se trouvait planté, comme nous allons  
le démontrer. En second lieu, ce n'est pas un seul cippe, qui a été trouvé  
sur les lieux, mais deux, contenant la même inscription. Les deux pierres  
écrites ayant été signalées à l'attention des frères Bosq, d'Auriol, grands  
amateurs d'antiquités, ils obtinrent l'autorisation de les transporter dans  
leur cabinet, ou plus exactement dans leur jardin, où il nous a été loisible  
de les voir maintes fois et de les étudier . En 1871 année fatale, qui me  
contraignait de prolonger mes vacances et de passer l'hiver dans mon  
pays natal, j'eus la curiosité de vérifier l'emplacement primitif des deux  
cippes et je me rendis le 23 mars, à Belcodène en compagnie de quelques



amis. Conduit par le maire du pays, je visitai d'abord les ruines du *Castellas*, que je connaissais déjà ; puis descendant du monticule du côté nord-est, nous rencontrâmes un petit mamelon qui se détachait du monticule et sur le flanc duquel s'ouvrait une large et profonde excavation <sup>(1)</sup>, entourée de décombres et portant la trace récente de fouilles opérées à cet endroit ; « c'est ici, nous dit M. le maire, qu'était planté l'un des cippes ; c'est ici que je l'ai vu, il y a plus de trente ans ; c'est de là qu'il a été arraché pour être transporté à Auriol. » Cette attestation, jointe à l'inspection des lieux était plus que suffisante pour constater, à nos yeux, ce que nous désirions savoir.

Voici maintenant des renseignements qui viennent confirmer le témoignage de M. le maire de Belcodène. Ils nous ont été communiqués avec beaucoup de bienveillance par M. Gustave Bosq, qui les a trouvés consignés dans les notes et papiers de feu son oncle, M. Paul Jacques Bosq. Nous transcrivons ici telles quelles, les paroles de notre antiquaire, dont le style un peu gaulois, déjà connu, d'ailleurs, par quelques-uns de nos lecteurs, ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exactitude des faits qu'il nous raconte.

« Encouragés, est-il dit dans ces notes, des circulaires de M. le  
« ministre de l'Intérieur qui invitaient à la recherche et à la conservation  
« des monuments de l'antiquité ; de plus, protégés par une lettre de M. le  
« préfet des B. D. R., qui nous autorisait à faire des recherches dans  
« toutes les communes du département, nous nous sommes transportés  
« le 20 août 1838, à Belcodène. Nous y avons découvert une pierre de  
« limite sur le penchant occidental de la colline du *Castellas*, où, sur le  
« sommet, se trouvent les ruines d'un camp retranché de forme circulaire.

---

1 Cette excavation avait 50 centimètres de profondeur, 1 mètre 50 cent. de large sur 2 mètres de long.

« Cette pierre a été extraite des montagnes de Belcodène. Elle mesure  
« 154 centimètres de haut sur 47 de large et 31 d'épaisseur. Elle pèse  
« environ 12 quintaux. Tout porte à croire que cette pierre a été préparée  
« sur les lieux, car nous l'avons trouvée renversée dans une partie creuse,  
« recouverte d'une quantité de décombres. Nous avons ainsi constaté  
« que ce creux était le lieu primitif, où ce terme avait été placé. Il  
« formait limite avec le terme qui se trouvait à droite de la porte du  
« cimetière de Belcodène. La distance en ligne droite d'un terme à l'autre  
« était d'environ 350 mètres, à partir du nord du cimetière vers le midi,  
« où se trouvent les ruines du Castellans. D'après une ancienne croyance  
« des habitants de la localité, ce terme aurait été renversé, pendant qu'il  
« reposait sur une forte somme d'argent. La profondeur du trou qui  
« existait sous cette pierre, ne laisse aucun doute à cet égard. Après avoir  
« enlevé tous les décombres qui recouvraient cette pierre de limite,  
« nous avons pu lire très distinctement, en très beaux caractères latins, les  
« deux inscriptions suivantes, placées au sommet, l'une à l'ouest portant  
« FINES AREIAT (sur deux lignes); l'autre sur le côté opposé à l'est,  
« FINES AQVENS (également sur deux lignes). La seconde pierre de  
« limite était attenante aux murailles du cimetière. Elle mesure  
« 160 centimètres de haut sur 49 de largeur et 32 d'épaisseur. Son poids  
« est d'environ 13 quintaux. Ce second terme, en construisant les murs  
« du cimetière avait été employé en qualité de pierres brutes. Cette  
« pierre de limite, comme la précédente, porte au sommet sur une face  
« FINES AREIAT (sur deux lignes); seulement, sur la première ligne  
« la lettre S n'existe plus, et à la seconde ligne les lettres A et T, manquent  
« également. Cette partie du monument a été nécessairement dégradée  
« par la main de l'homme pour faciliter l'entrée du cimetière. Il nous  
« a fallu démolir le mur pour pouvoir reconnaître sur l'autre face

« l'inscription suivante : FINES AQVENS (tracée également sur deux  
« lignes); seulement, le temps à dégradé en totalité toutes les lettres de  
« la première ligne ; mais les caractères qui restent encore sur la deuxième  
« ligne, quoique frustres, sont suffisants pour faire suppléer la première  
« ligne et recomposer l'inscription comme ci-dessus. Du reste, nous  
« avons observé que les murs du cimetière sont de construction plus  
« récente que la pierre de limite, et, en démolissant le mur, pour pouvoir  
« la retirer, nous avons reconnu que c'était là son emplacement primitif,  
« car il a fallu creuser à plus d'un mètre de profondeur pour la sortir du  
« sol. Ces deux termes ont été réunis à nos collections sur l'autorisation  
« qui nous fut donnée par M. le marquis de Cabre, maire de cette  
« commune. »

Les précieux détails qu'on vient de lire, indiquent d'une manière claire et précise la position et l'emplacement primitif des deux monuments en question, l'un planté au pied de l'ancien *castrum de Bulcodenas*, et l'autre encastré dans la muraille de l'ancien cimetière de la paroisse de Bulcodène. Ils servaient, comme on le voit, à fixer les limites qui séparaient le territoire d'Arles de celui d'Aix, probablement d'après la division générale des provinces que l'empereur Auguste avait établie dans les Gaules. Une autre inscription romaine, trouvée à Saint-Jean de Garguier nous apprend que cette localité appelée par les latins *Locus Gargarius* <sup>(1)</sup> était située *in finibus Arelatensium*, et que, par conséquent, tout le territoire qui se trouvait au nord et à l'est de celui d'*Aqua Sextiae* et s'étendait, en ligne plus ou moins directe, du côté du midi, de *Bulcodenas* jusqu'au *Locus Gargarius*, à quatre ou cinq lieus à l'est de Marseille, dépendait d'Arles, en sorte que cette

---

1 A propos de cette curieuse inscription, voir les renseignements qui ont été publiés dans un mémoire intitulé : *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes établies sur le littoral de la Celto-Ligurie*. Paris 1878, page 71 et suiv.

dernière ville et la colonie *d'Aquae Sextiae* avec leurs districts respectifs devaient chacune former une enclave au milieu de la grande province d'Arles (*Provincia Arelatensis*).

Avant de pousser plus loin nos recherches archéologiques, nous ferons observer que le mot qui dans les deux inscriptions occupe la seconde ligne, se lit distinctement ARELAT' et non AREIAT' comme l'affirme M. Jacques Bosq, et que c'est à tort que, dans une autre partie de ses notes, il a cru retrouver le nom de ses *Areiatenses*, dans celui d'un petit hameau, situé dans la commune de Belcodène et appelé les *Réiôou*. L'inspection de la planche qui reproduit le dessin des deux inscriptions suffira pour faire rejeter cette fausse lecture. Une autre erreur ou plutôt une autre inexactitude qui m'a été signalée par le savant et estimable M. Mowat <sup>(1)</sup>, et qu'il est, je crois, de mon devoir de relever, s'est glissée, on ne sait comment, dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, p. 400-401, où il est question de deux inscriptions qui marquent la délimitation des *Arelatenses* et des *Aquenses*. Voici en quels termes il en est parlé :

« FINES (XVIII) (Inscription de Belcodène)

« Ce dix-huitième *Fines* est mentionné par deux pierres trouvées, il  
« y a environ trente ans, sur le territoire de Belcodène , en provençal  
« Brecodène (lisez *Breconodo*), petite commune du canton de Roquevaire,  
« située sur un plateau assez élevé et traversé par la grande route d'Aix  
« à Toulon (abbé Bargès). Ces pierres portent d'un côté :

FINES AQUENSES,

et de l'autre :

FINES ARELATENSES.

---

1 Dans une de ses lettres, datée du 2 janvier 1878

« Ces lignes, m'écrit M. Mowat, dans une lettre, me paraissent  
« fort vagues, n'indiquant rien de précis sur le lieu d'origine, ni sur  
« l'emplacement présumé de ces pierres, ni sur la direction qu'elles  
« devaient avoir. Autre observation, ajoute-t-il : il me semble que le  
« *Dictionnaire de la Gaule* ne reproduit pas, non plus, exactement les  
« inscriptions : la tournure *Fines Aquenses, Fines Arelatenses* n'est pas  
« d'une latinité satisfaisante, et, en tout cas, elle est contraire à l'usage  
« épigraphique qui exige un génitif après le mot *Fines*, exemple :  
« Orelli, n° 202 : PAGANI PAGI LVCRETI QVI SUNT FINIBUS  
« ARELATENSIVM, etc. C'est encore ainsi que César dit : *Finibus*  
« *Allobrogum* (III), *Finibus Bellovacorum* (II, 10) etc. Je crois donc que le  
« rédacteur de l'article du *Dictionnaire de la Gaule* n'a rendu que d'une  
« manière inexacte et incomplète l'indication que vous lui aviez fournie. »

Ces observations sont complètement justes ; si l'auteur de l'article précité avait consulté avec plus de soin les notes et les copies d'inscriptions que M. le général Crulli et M. F. de Saulcy <sup>(1)</sup> m'avaient fait l'honneur de me demander en 1868 et que j'avais mises entre leurs mains pour servir à la rédaction de la géographie des Gaules à laquelle ils travaillaient sous la direction de M. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, cet auteur, disons-nous, aurait évité les fautes qu'on peut lui reprocher. Nous espérons qu'elles seront corrigées dans une seconde édition du *Dictionnaire archéologique* ou bien dans l'appendice dont il sera accompagné, en mettant à profit les nouveaux et amples renseignements que nous venons de lui apporter. Du reste, il est bon que l'on sache que les inscriptions en question

---

1 En 1867, M. de Saulcy, étant allé à Auriol pour visiter l'endroit où l'on avait trouvé le fameux trésor de médailles antiques appelé *Auriolien*, et ayant eu l'occasion de voir les deux pierres en question dont il reconnut aussitôt l'importance, avait eu la pensée d'en faire l'acquisition pour le Musée du Louvre ; mais il ne tomba pas d'accord avec le propriétaire sur le prix de la vente, et le projet fut abandonné.

se trouvent maintenant déposées dans le cabinet d'un riche amateur marseillais, où chacun peut les voir et les étudier (†) à loisir. Quant à nous, nous possédons de ces monuments plusieurs estampages qui serviront à les reproduire le plus fidèlement possible dans nos planches placées à la fin de ce mémoire. Comme il y a plus de dix ans que ces estampages ont été exécutés, et que, d'autre part, il est possible que les caractères gravés sur les pierres aient subi quelque déformation, où même que quelques-uns de ces caractères aient totalement disparu, nous allons en faire de nouveau le relevé et les décrire exactement, afin qu'on puisse comparer leur état présent avec celui dans lequel ils ont été d'abord trouvés, et constater ainsi soit leur intégrité et leur conservation, soit leur absence ou leur altération : l'on aura ainsi sous les yeux nos propres observations, telles qu'elles résultent de l'examen attentif que nous avons fait nous même de ces monuments, lorsqu'on les voyait encore à Auriol, dans le jardin des frères Bosq. Les deux pierres étaient de forme oblongue et carrée, mesurant 1<sup>m</sup>10 de haut sur 47 centimètres de large sur leurs faces écrites, sans tenir compte de la base qui était enfoncée dans le sol à une profondeur d'environ 5 à 6 centimètres. La pierre qui est d'un calcaire blanc et dur, est grossièrement taillée ; l'on n'y voit aucune trace de sculpture ou de moulure. Les caractères des inscriptions ont une hauteur de 8 à 10 centimètres, mais sous le rapport de l'élégance et du trait, ils ne présentent à la vue rien de remarquable. Dans l'inscription qui se lit sur le revers de la première pierre, la lettre F de la première ligne était à peine visible, ayant été mutilée et presque effacée

---

I M. Trabaud, qui a fait l'acquisition des deux pierres et en a voulu enrichir son musée (à Marseille, rue Nicolas, 6), a jugé très opportun, pour en diminuer la pesanteur et l'embarras, de les scier et d'en faire ainsi plusieurs plaques légères, sur lesquelles les inscriptions ont été respectueusement conservées.

soit par un éclat de la pierre, soit par tout autre accident. Sur la seconde pierre que l'on a trouvée encastrée dans le mur du cimetière à deux ou trois pas de l'ancienne église paroissiale de Belcodène, la première ligne portait :

FINE

avec les deux lettres N,E jointes ensemble,  
et la seconde :

AREL

Comme on le voit, les finales de ces deux mots se trouvaient entièrement effacées. Sur la face opposée, le mot FINES qui devait figurer à la première ligne, avait également disparu, et sur la seconde il n'était resté que les deux lettres EN sur les bords de la pierre, à droite, lettres qui faisaient incontestablement partie du nom AQVENS, qui se lit sur la première pierre. D'après les notes manuscrites et les observations que feu M. Jacques Bosq nous a laissées sur cette dernière inscription, il paraîtrait qu'à l'époque de la découverte, on pouvait encore lire ce nom intégralement, car il l'a transcrit, sans hésiter, en toutes lettres AQVENS.

Les détails que nous venons d'exposer, paraîtront peut-être à quelques-uns inutiles ou fastidieux, mais, si l'on veut bien considérer que les monuments qu'ils ont pour objet, fournissent des indications précieuses, comme l'ont reconnu plusieurs savants géographes, pour la connaissance des délimitations provinciales sous la domination romaine, et que, d'ailleurs, malgré leur importance, ils ont été jusqu'ici mentionnés plus ou moins fautivement, plus ou moins incomplètement dans certains ouvrages, on sera porté non seulement à excuser nos longueurs, mais l'on nous saura peut-être gré d'avoir recueilli avec tant de soin et de patience nos souvenirs et les divers documents qui se rapportent à l'histoire de la

découverte des deux pierres et à l'explication des inscriptions qu'elles nous ont conservées.

Papon, parlant de l'inscription de Garguier s'exprime ainsi : « Il est « très difficile, dit-il, de savoir comment Gargarie était sur les confins du « territoire d'Arles. Pour résoudre cette difficulté, il faut se rappeler que « l'ancienne république de Marseille avait un district plus étendu que « n'est aujourd'hui son territoire et qu'il renfermait le *Pagus Lucretus*. « On appelait ce qui était au delà les pays *Areletains*, parce que Arles et « Marseille étant les villes les plus considérables de la province, les capi- « tales des deux Etats dans lesquels elle était pour ainsi dire divisée, on « désignait le peuple par la dénomination de l'une et de l'autre, parce que « la division des deux Narbonnoises et celles des diocèses n'était point « encore faite. Nous ne voyons point d'autre manière d'expliquer comment « le territoire d'Arles pouvait venir jusqu'au *Pagus Lucretus*. » Dans une note il ajoute : « En effet, vers l'an 417, l'évêque d'Arles prétendait « encore que la paroisse de Saint-Jean de Garguier et celle de Ceireste « étaient de son diocèse (Zozime, pap. epist. 5), ce qui ne pouvait être « fondé que sur ce que les anciennes limites de la domination marseillaise « de ce côté-là ne s'étendait pas plus loin. »

Nous pensons que, si le savant historien de Provence avait eu connaissance de nos deux pierres limites trouvées à Belcodène, il eût été moins embarrassé dans ses appréciations géographiques ; car il aurait vu que le territoire d'Arles qui comprenait le district de Belcodène, pouvait fort bien s'étendre jusqu'au *Pagus Lucretus* (aujourd'hui Saint-Jean de Garguier) et même plus loin jusqu'à Ceireste et Toulon.

Après ces deux monuments qui sont d'un si grand intérêt pour la géographie ancienne de la Provence, il nous reste à signaler une épitaphe romaine, la seule qui ait été trouvée jusqu'ici dans le voisinage du *Castellas*.



Nous en parlerons ici seulement pour mémoire, car elle a été déjà publiée, il y a environ une dizaine d'années, dans une autre étude (<sup>1</sup>), malheureusement avec une fausse attribution d'origine. Trompé par des indications peu sûres, nous avons cru qu'elle avait été trouvée sur le territoire de Saint-Zacharie. Le nom d'Attius, si commun parmi les colons latins établis dans la seconde Narbonnaise et qui figurait dans une épitaphe de la provenance de Saint-Zacharie, n'avait pas peu contribué à nous induire en erreur. Nous voulons aujourd'hui réparer cette méprise, en assignant au monument en question sa véritable origine, qui est d'ailleurs attestée par nos anciennes notes et appuyée sur de nouveaux renseignements. L'épitaphe est gravée sur une pierre carrée en calcaire blanc et dur, comme les deux monuments précédents, mais avec des caractères plus élégants et qui dénotent l'époque la plus florissante de l'épigraphie romaine: ils ont un peu plus de 2 centimètres de haut, et les plus larges en ont presque autant. Elle est encadrée dans une moulure à deux traits, ayant 70 cent. de haut sur 26 de large. Elle porte sur cinq lignes très courtes, les noms suivants.

L. ATTIO  
Q. F VOL  
RVFINO  
L. CLODIVS  
POSPHORVS

*A Lucius Attius Rufinus, fils de Quintus, de la famille Volusia, Lucius Clodius Posphorus*

Les deux lettres qui terminent le nom de Clodius à la 4<sup>e</sup> ligne sont liées ensemble, ainsi que le P et le H qui entrent dans celui de *Posphorus*.

---

<sup>1</sup> Notice sur une inscription romaine, qui se trouve dans la commune du Plan-d'Aups (Var). Paris, 1874, pages 35 et 36.

Nous avons dit que le nom grec de *Posphorus* (mis sans doute pour *Phosphorus* porte-lumière) et son prénom de *Lucius* qui était aussi celui d'Attius, en l'honneur de qui il avait érigé le monument, semblaient indiquer sa qualité d'affranchi à l'égard de Lucius Attius, et que c'était probablement pour témoigner sa reconnaissance à son ancien maître et patron, qu'il lui avait fait faire un tombeau et recommander ainsi sa mémoire à la postérité. Cette pierre fait aujourd'hui partie du musée de M. Trabaud, à Marseille, et en forme l'un des plus beaux ornements.

## II

# ANCIENNE EGLISE DE BELCODENE

Après avoir décrit les ruines de l'antique *Castrum de Bulcodenas*, il nous reste à parler des fragments de sculpture, d'inscriptions et autres débris que l'on a découverts dans les alentours de l'ancienne église paroissiale ( <sup>1</sup> ) de cette localité. Mais auparavant il convient de dire un mot de cet édifice, qui n'est remarquable ni par sa grandeur, ni par le caractère de son architecture. L'église, bâtie selon les règles de l'architecture ecclésiastique, c'est-à-dire dans la direction du levant au couchant, a une longueur d'environ 12 mètres sur 3 m. 50 cent. de large ; la hauteur des murailles que l'on n'a pu mesurer, ne doit pas dépasser 8 mètres.

L'intérieur du monument sacré est éclairé par une lucarne ronde qui se trouve au-dessus de la porte et par deux petites fenêtres carrées percées vers le haut du mur méridional ; du côté du nord il n'y a ni fenêtre ni ouverture quelconque.

Derrière l'église et y attenant s'élève le presbytère, sur la toiture duquel il y a une arcade, au milieu de laquelle était autrefois suspendue la cloche de la paroisse. L'habitation consiste seulement en un rez-de-chaussée et dans un étage qui contient la seule chambre éclairée par

---

1 Cette église était dédiée sous le vocable de saint Jacques le Mineur, auteur de l'Épître qui porte son nom.

une étroite fenêtre. Le presbytère et l'église avaient communication par une porte aujourd'hui murée. Il s'en faut beaucoup, comme on voit, que cet édifice annonce la demeure d'un riche et opulent bénéficiaire. Vis-à-vis et à deux pas de là, du côté de l'est, la vue est bornée par la muraille de l'ancien cimetière de la paroisse. L'église est bâtie sur un mamelon situé au nord du *Castellas*, dont il est séparé, comme il a été dit, par l'espace d'environ 350 mètres. On arrive à ce plateau par une pente presque insensible et par un sentier ombragé autrefois par deux lignes de vieux chênes et de superbes pins. Quelques-uns de ces arbres, échappés aux calculs de la spéculation et à la main avare des hommes, s'élèvent encore autour de l'édifice sacré. Si l'on s'en rapporte à la tradition locale, cette église remonterait au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, mais elle paraît plus moderne, à en juger par la simplicité de son style, par la nature des matériaux employés à sa structure et par l'ensemble de son aspect ; si je ne me trompe, la date de sa construction ne doit pas s'étendre au delà de deux ou trois siècles, car il est évident que cet édifice a été bâti sur les ruines d'un autre beaucoup plus ancien, comme le prouvent les superbes fragments de marbre sculptés et les inscriptions qui ont été découvertes sur ce plateau et dont nous donnerons plus loin la description. L'église de Belcodène était au XI<sup>e</sup> siècle un prieuré dépendant directement de Saint-Victor de Marseille ; mais dans la suite, cette possession cessa d'être tranquille, étant devenue un objet de dispute entre les archevêques d'Aix et les évêques de Marseille, vraisemblablement à cause de ses riches dépendances et de ses terres qui, selon le dire des habitants et des anciens fermiers, produisaient plus de 80 charges de blé.

Cette querelle de juridiction et de droits sur les églises ayant été déférée au tribunal du Saint-Siège en 1255, sous le pontificat d'Alexandre IV, ce pape nomma commissaires Guillaume Audibert, archidiaque

de Fréjus et Raymond de Barjols, sacristain d'Arles, pour fixer les limites respectives des diocèses d'Aix et de Marseille. Par ce règlement, la paroisse de Belcodène, située même sur la ligne des limites, fut déclarée appartenir aux deux diocèses alternativement, c'est-à-dire la première année à celui de Marseille, la seconde à celui d'Aix et ainsi de suite <sup>(1)</sup>. L'auteur de la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, qui nous apprend ce détail historique ajoute : « l'église de Saint-Martin de *Indolis*, dont il est parlé dans ce règlement <sup>(2)</sup> , paraît avoir existé dans le territoire de Belcodène, au voisinage de la ferme du Grand Lauds. Cette église est mentionnée dans la bulle d'Anastase IV (1153), sous le nom de *Insol*, et dans une sentence arbitrale de 1163 sous celui de *Indol*. Le grand Lauds est aujourd'hui une ferme qui compte une vingtaine d'habitants : c'est le logis où s'arrêtent les voyageurs sur la route d'Aix à Auriol. » Il paraît, poursuit le même auteur, que le territoire de Belcodène n'avait que des églises rurales, et qu'il n'y a jamais eu de village proprement dit ; encore aujourd'hui la commune ne se compose que de petits hameaux et de fermes dont voici l'énumération :

*Albinos*, nom qui rappelle celui des Albiciens. La ligne des limites du diocèse de Marseille passait par cette ferme ; c'était anciennement les bornes du pays des Albiciens, et il y avait probablement un poste.

*Belcodène*, hameau qui compte un certain nombre de maisons et une chapelle qui est une annexe de la paroisse d'Auriol. (Aujourd'hui cette

---

1 Malgré ce règlement purement ecclésiastique, le territoire de Belcodène, sous le rapport civil et administratif, n'a jamais cessé de faire partie de celui d'Aix ; il conste même par des titres se rapportant aux années 1486, 1515 et 1550, qu'à diverses époques Belcodène appartenait à ce diocèse . (Registres du cabinet de Me Honnorat, notaire à Auriol.

2 Excipimus tamen ecclesiam S. Martini de Indolis cum turribus et pertinentiis suis, quae licet sit et includatur infra dictos terminos et in valle de Tritis.... Ecclesias vero S. Petri et S. Jacobi de Bulcodenis, et castrum ipsum esse et fuisse antiquum litem declaramus, etc., etc.

chapelle est abandonnée ; elle a été remplacée par une église paroissiale, qui s'élève au milieu du village avec une maison qui sert d'école communale et de mairie). Les patrons du pays sont saint Jacques et saint Philippe, dont on célèbre la fête le premier mai.

*Le Château*, aujourd'hui grande ferme exploitée par une douzaine d'habitants ; le château appartenait autrefois à M. d'Hermite, seigneur de Belcodène, lequel le vendit à la commune en 1688.

*La Galère*, ferme qui compte environ une quinzaine d'habitants (1). »

Par ce que nous venons de constater on voit qu'il y avait anciennement sur le territoire de Belcodène trois églises, celle de Saint-Jacques, celle de Saint-Martin de *Indolis* et celle de Saint-Pierre, qui était un prieuré, ainsi que les deux autres ; elles relevaient toutes trois de l'église paroissiale de Fuvel ou Fuveau, laquelle appartient de nos jours au diocèse d'Aix (2). Restituée au culte en 1801 après la proclamation du concordat, l'église de Belcodène fut administrée par les curés des paroisses voisines, d'abord sous la juridiction des archevêques d'Aix, puis sous celle de l'évêque de Marseille, qui, en 1847, se décida à y nommer un desservant à poste fixe avec un traitement des plus minimes. Quelques temps après, une nouvelle église ayant été construite par le nouveau curé (3) dans le hameau qui compte la population la plus nombreuse, l'ancienne fut abandonnée ; toutefois elle ne resta point fermée à la piété des fidèles qui continuaient

---

1 *Statistiques du département des Bouches-du-Rhône*, tome II, p. 258

2 Le dernier prieur, ou curé de Belcodène, ayant été dépossédé de son bénéfice dans les premiers temps de la République française, se réfugia dans la ville de Gap, où il est décédé au commencement de ce siècle.

3 M. l'abbé Joseph Martin, aujourd'hui retiré à Auriol, son pays natal. C'est au zèle et au dévouement de ce digne prêtre que Belcodène doit non seulement sa nouvelle église, mais aussi la maison qui sert de mairie et d'école communale.

à vénérer ce lieu, et de temps en temps elle était visitée par des pèlerins ou des amateurs d'antiquités. On finit par la confier à la garde de deux ou trois pauvres ermites, qui s'installèrent de leur mieux dans le vieux presbytère, à côté de la chapelle (1864). Afin d'attirer les dons et les offrandes des fidèles, ils commencèrent par ériger dans le sanctuaire une antique statue de la vierge qu'ils baptisèrent du nom de *Notre-Dame de Consolation* ; ils suspendirent aux murailles de l'église quantité d'images religieuses, des tableaux et des ex-voto (1), et parvinrent ainsi à transformer l'église en un lieu de pèlerinage et de dévotion. Malheureusement, les longues et fréquentes absences qu'ils étaient obligés de faire, pour aller recommander leur œuvre ou pour se procurer des vivres et des secours, ne tardèrent point à nuire à leur réputation de saints ermites ; dans son zèle et sa sollicitude, le curé leur retira les clefs du sanctuaire et ils se virent forcés de quitter le pays (1869).

Ce temple, qui avait si souvent retenti du chant des psaumes et des oraisons, cette place, où la foule joyeuse et endimanchée, venue des quatre coins du territoire, s'était tant de fois réunie à l'ombre des arbres pour saluer les parents et les amis, en attendant l'heure des offices divins, ces lieux solitaires, disons-nous, furent condamnés à un silence rarement interrompu depuis par les pas des voyageurs qui vont y étudier les débris vénérables de l'antiquité. Si les ermites dont nous venons de parler n'ont

---

1 Parmi ces images il y a de fort belles gravures, les unes représentant la vie et les miracles de saint Antoine de Padoue, les autres, les chefs d'ordre religieux, saint Basile, saint Benoît, saint Bernard, saint Philippe de Néri, etc. Quelques-unes sont des copies faites par Herman Weyen, d'après les gravures du célèbre Conradus Lawers. Maintenant il n'y a plus personne pour garder et soigner cette superbe collection d'estampes ; la plupart sont maculées par l'humidité, ou gisent sur le pavé après s'être détachées de la muraille où on les avait accrochées. Quant aux ex-voto, que les ermites avaient multipliés sans raison et dans un intérêt que l'on conçoit facilement, on les a entassés derrière le maître-autel, dans un coin obscur, pour les soustraire à la vue des pèlerins, comme indignes de l'art et de la piété.

point laissé dans ces lieux des souvenirs plus édifiants, il faut néanmoins reconnaître que leur séjour n'y a pas été sans fruit pour l'archéologie, car, à l'exception des deux pierres-limites, dont nous avons donné plus haut la description et d'une autre inscription dont nous allons parler, nous leur devons la découverte de plusieurs fragments d'antiquité que nous avons promis de faire connaître dans cette partie de notre travail. Dès les premiers temps de leur séjour dans cette solitude, ces hommes qui étaient doués d'un certain goût pour les choses de la terre et les commodités de la vie, en oubliant peut-être un peu trop les biens et les espérances du ciel, avaient remué profondément le sol autour de l'ancienne église, afin d'y créer un jardin et d'embellir ainsi leur retraite. C'est en fouillant la terre, pour en arracher les pierres destinées à la clôture de ce jardin, qu'ils avaient mis au jour les débris d'antiquités dont il s'agit et dont nous allons donner la nomenclature et la description. Plus d'une fois nous sommes allé les visiter, et dans la crainte qu'ils ne fussent entièrement détériorés par le temps ou ravis par des mains étrangères, nous avons eu soin d'en prendre la mesure, de les faire dessiner et de copier nous-même les inscriptions dont quelques-uns étaient ornées. Comme, lors de notre première visite, tous ces fragments se trouvaient placés ça et là sur les murailles qui entourent l'église et, par conséquent, exposés aux injures de l'air, nous n'avons pas manqué de recommander au maire et au curé de la paroisse, de les faire mettre à l'abri dans l'ancien presbytère ; c'est là que nous les avons retrouvés toutes les fois qu'il nous a plu d'aller les étudier ou les montrer à nos amis.



N° I

C'est un fragment d'inscription qui, longtemps avant l'arrivée des ermites, avait été trouvé placé à côté de la porte de l'église, où il servait de banc ou de siège aux personnes qui, les dimanches et les jours de fête, se rendant à l'église, venaient se reposer quelques instants avant les saints offices. Il fut enlevé de là, en 1838, par feu M. Jacques Bosq, qui le transporta dans son jardin, où il est resté jusqu'à ces derniers temps.

Voici la transcription de ce fragment d'inscription :

+ ECCE DO. . .  
RATI VIRI : GL. . .  
QVILAGRI. . .  
+ HOE OPVS R. . .  
PAX : EGRE. . .

D'après ce qui m'a été dit par le maire du pays, la pierre aurait été trouvée dans l'ancien cimetière, qui s'étendait autrefois du côté du couchant un peu au delà du mur actuel de clôture. Elle est de grès de couleur grisâtre et de forme quadrangulaire, ayant une hauteur d'environ 32 centimètres, une largeur de 30 centimètres et une épaisseur de 19 centimètres et elle est couronnée par un plan incliné qui s'élève d'environ 9 centimètres. Les caractères d'un trait assez profond sont hauts de 4 centimètres ; les plus larges mesurent de 2 à 3 centimètres. Les A sont barrés obliquement, les C de forme carrée, les O petits et ovales, les S fortement inclinés. La première et la quatrième ligne débutent par une croix, qui occupent la place d'une lettre. Tout le côté droit de la pierre se trouve mutilé, en sorte que plusieurs lettres ont été

emportées et que nous n'avons plus que des lignes incomplètes, ce qui fait que le sens de l'inscription reste suspendu, et ce tant que son complément n'aura pas été retrouvé, il sera difficile de connaître la destination du monument. La croix tracée au commencement de la première et de la quatrième ligne semblerait indiquer que l'inscription était faite pour orner le frontispice d'un édifice sacré, et la première ligne pourrait fort bien se lire : *Ecce domus Domini*, voici la maison du Seigneur ; mais alors, que signifierait la cinquième : *Pax egredientibus*, que la paix soit donnée à ceux qui sortent ? Est-ce que le temple en question aurait eu par hasard une porte de sortie, comme il avait nécessairement une porte d'entrée ?

A la deuxième ligne, il est évident que les deux syllabes RATI sont les finales du mot HONORATI, dont le commencement devait occuper la fin de la première. Après le mot VIRI viennent les deux lettres GL, lesquelles forment vraisemblablement le commencement d'un nom propre. A la troisième ligne, le mot QVILAGRI, qui est, selon toute apparence, un nom propre mutilé, peut facilement se compléter en supposant que la ligne précédente se termine par un A, et en ajoutant au mot la syllabe VS : AQVILAGIRVS est un nom d'une physionomie toute romaine et parfaitement acceptable. Les deux premiers mots de la quatrième ligne HOC OPVS n'offrent aucune difficulté de lecture puisqu'ils sont entiers et parfaitement clairs. Quant à la dernière lettre qui est un R, nous pensons que c'est la première radicale du verbe *reparare* ou du verbe *restituere*, qu'on peut lire à la troisième personne du singulier ou du pluriel REPARAVIT, ou REPARAVERVNT, RESTITVIT ou RESTITVERVNT.

Si l'on veut bien adapter les restitutions de lettres que nous venons de proposer, l'inscription porterait ce qui suit :

+ *Ecce domus Domini... Hono-*  
*rativi viri : Gloriosus et A-*  
*quilagrius. . .*  
+ *Hoc opus reparaverunt*  
*Pax : egredientibus.*

*Voici la maison du Seigneur. Les honorables hommes : Gloriosus et Aquilagrius...*

+ *Ont réparé cet ouvrage.*

*Paix à ceux qui sortent de ce saint lieu.*

Cette explication, quelque plausible qu'elle paraisse, je suis loin de vouloir la donner comme le dernier mot de la science épigraphique. Elle laisse encore, je dois l'avouer, dans mon esprit, bien des doutes et des hésitations; dans mon incertitude et mon embarras, je suis allé consulter un savant archéologue de mes amis, aux lumières de qui je fais souvent un appel confiant. Arrêté, comme moi, un moment par l'idée exprimée par le mot *Egredientibus*, il m'a donné de l'inscription entière l'interprétation suivante :

*Ecce domus æternalis (†) hono-*  
*rati viri Georgii. . . Filius ejus A-*  
*Quilagrius (grato animo)*  
+ *Hoc opus reparavit. . .*  
*Pax egredientibus ex hoc seculo !*

---

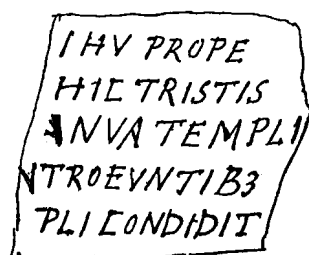
I L'expression *domus æternalis* pour désigner un tombeau se rencontre dans maintes épitaphes chrétiennes trouvées dans le nord de l'Afrique. -- Voir *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom*. Paris, 1839, p. 114 et suiv.

c'est à dire : Voici la demeure éternelle de l'homme honorable Georges. Son fils Aquilagrius, très reconnaissant, a réparé cet ouvrage (ce tombeau ou monument sépulcral). Paix à ceux qui quittent ce monde !

Je laisse au lecteur à choisir entre les deux explications celle qui lui paraîtra la mieux fondée : qui sait ? peut-être en trouvera-t-il lui-même une autre plus savante et plus plausible.

Avant de quitter ce précieux fragment ainsi que les interprétations disparates dont il a été l'objet, il me vient une idée qui complètera les observations précédentes : c'est que le mot *opus* (ouvrage) qui se lit à la quatrième ligne doit s'appliquer, non au monument entier dont il est question, mais seulement à une porte latérale destinée à la sortie des fidèles, comme le donnent à entendre les mots *Pax egredientibus* de la cinquième, et dont la restauration était due à la piété d'Aquilagrius. Ce qui vient à l'appui de cette conjoncture, c'est le contexte du fragment suivant, où il est question d'une porte qui donnait entrée au même monument (*Janua templi introeuntibus*).

N° II



Cette pierre, découverte en 1860, dans les alentours de l'ancienne

église, est, comme la précédente, de grès, de forme carrée, mais un peu plus large que longue, car elle mesure 32 centimètres de large sur 30 de long et 12 d'épaisseur. La partie supérieure s'élève aussi en pente avec une inclinaison de 9 centimètres. L'épaisseur est la même. Le côté gauche de la pierre est mutilé dans toute sa longueur, tandis que le côté opposé ou le côté droit est parfaitement intact et contient la fin de chaque ligne de l'inscription. De ce côté et dans la partie supérieure, la pierre est ornée d'une moulure, d'environ 6 centimètres de saillie, au-dessus de laquelle s'élève un plan incliné d'environ 7 centimètres, et dans cette moulure, vers le milieu de la pierre, il y a un trou rond qui a quelques centimètres de diamètre (<sup>1</sup>). Les lignes, ainsi que dans la précédente, sont au nombre de cinq. La simple inspection de la pierre et des mots qui y sont gravés démontre que nous n'avons là qu'une inscription fragmentaire, dont le commencement a été brisé ou détruit, ou bien n'a pas encore été retrouvé. Les caractères présentent la même forme que celle qu'ils ont dans la précédente inscription; seulement, le signe d'abréviation par lequel se termine le mot *Introeuntibus* est à remarquer. Les mots se trouvant isolés et sans liaison apparente avec ceux qui ont malheureusement disparu, ce serait vouloir une chose impossible que d'entreprendre de rétablir le texte primitif ; toutefois le peu qu'il en reste nous permet d'entrevoir le sens général de l'inscription. Les mots *Tristis*, *Janua templi*, *Conditit* semblent

---

1 Depuis la rédaction de cette notice, j'ai trouvé dans mes notes une description de la pierre mieux détaillée et plus exacte que je vais transcrire ici :

Premier plan perpendiculaire avec inscription; second plan superposé avec une inclinaison en arrière.

Troisième plan horizontal formant le dessus de la pierre.

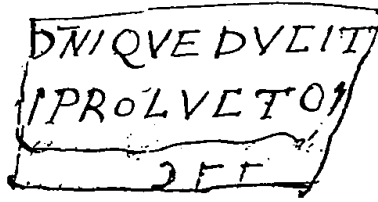
Largeur du premier plan ou face antérieure, 30 centimètres; hauteur, 12 centimètres.

Plan incliné sur le devant, 18 centimètres.

Plan supérieur horizontal : largeur, 22 centimètres; longueur, 32 centimètres.

indiquer la destination du monument pour lequel elle a été faite, ainsi que l'endroit ou le monument lui-même était placé. Il y a toute apparence qu'il s'agit de quelqu'un qui avait perdu un parent, un ami quelconque, et qui, dans son deuil, s'était fait un devoir d'ensevelir son cher défunt à l'entrée même du temple, dans un lieu apparent et fréquenté, en recommandant aux fidèles qui entraient, de vouloir bien prier Dieu pour le repos de l'âme de celui dont ils voyaient le tombeau. Nous ne connaissons jusqu'ici, ni le nom du défunt, ni celui du parent ou de l'ami qui lui a érigé le tombeau, puisque ni l'un ni l'autre ne sont inscrits sur la pierre ; mais à en juger par l'endroit où le monument a du être placé ainsi que par l'épithaphe dont il était décoré, il s'agit, à coup sûr, de deux personnages remarquables soit par leur fortune, soit par la considération dont ils jouissaient, soit peut-être aussi par le pouvoir qu'ils exerçaient sur les habitants en qualité de seigneurs ou de maîtres du pays, qu'ils avaient reçu comme fief de la libéralité de leurs souverains, car, sans cela, il serait difficile de s'expliquer comment on aurait choisi pour leur tombeau un lieu aussi réservé que la porte ou le portique d'un temple ; l'on comprendrait encore moins la somptuosité du monument destiné à perpétuer leur mémoire, ni l'honneur d'une épithaphe aussi belle. Si l'on pouvait rattacher ce fragment de pierre sépulcrale à celui qui nous a conservé le nom d'Aquilagrius, peut-être obtiendrait-on en partie le mot de l'énigme, en attribuant à ce personnage soit l'érection du tombeau, soit l'honneur d'y avoir été enseveli ; la révélation de ce mystère est, sans doute réservée à l'avenir, car l'on peut faire sur les lieux de nouvelles fouilles et espérer que l'on parviendra un jour à mettre à découvert le fragment complémentaire de l'inscription dont il s'agit.

N° III



Ce court fragment d'inscription est en grès comme les deux qui précèdent. Il contient seulement trois lignes, dont la première se compose de onze caractères, la deuxième de dix, ayant le premier et le dernier illisibles ; à la troisième il y en a quatre à moitié effacés, à l'exception de la première qui est distinctement un D. La pierre mesure 30 centimètres de long sur 17 de large et 35 d'épaisseur. A la première ligne, la première lettre est tronquée, mais il est facile d'y reconnaître un D, à cause du trait arrondi qu'elle a laissé. Cette lettre et la suivante qui est un N sont surmontées d'un tiret horizontal, signe d'abréviation très fréquent dans les anciens manuscrits et qui affecte ordinairement le mot *Dominus*.

Il semble, dès l'abord, que l'on pourrait rattacher ce nom au dernier de la première ligne du n° I, que nous avons lu DOMVS, ce qui donnerait la leçon DOMVS DOMINI : si à ces mots on joignait les deux suivants de la même ligne : QVE (mis pour QVAE) et DVCIT, en y ajoutant AD CÆLVM, on aurait là une formule bien connue et qui se présente naturellement à l'esprit : *Ecce domus Domini quæ, ducit ad cælum*, voici la maison du Seigneur, laquelle mène au ciel ; formule tout à fait analogue à celles qui figurent dans plusieurs

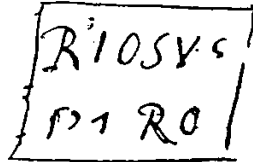
inscriptions dédicatoires des premiers siècles de l'Eglise, et destinées à être placées sur le frontispice des églises (<sup>1</sup>). Mais en rapprochant les deux fragments, et en cherchant à les raccorder ligne par ligne, on voit que les mots ne se correspondent point, qu'il n'en résulte aucun sens raisonnable, et l'on est forcé de reconnaître que ce fragment doit être attribué à une autre inscription, dont les restes n'ont pas encore été retrouvés. Ce que nous disons de la première ligne s'applique également à la deuxième, car il est impossible de rattacher celle-ci à la suite du mot *Gloriosus*, qui doit se lire à la fin de la seconde ligne du premier fragment, à moins de supposer entre ce nom et les deux mots *Pro lucto* une lacune assez considérable et un bloc de pierre démesurément grand pour contenir tous les mots de l'inscription, ce qui est hors de vraisemblance. On ne saurait, non plus, admettre que ce fragment soit la continuation du n° I : *Ecce domus*, à cause de la différence de hauteur que présentent les caractères des deux inscriptions, les uns, ceux du n° I ayant 4 centimètres de haut, tandis que ceux du n° III, ainsi que ceux du n° II, n'en ont guère que trois : cette raison me paraît péremptoire. Il convient aussi de faire remarquer l'anomalie orthographique que présente le mot LVCTO, qui est à l'ablatif au lieu de LVCTV ; il est vrai que cette forme n'était pas tout à fait inconnue aux latins, puisque le poète Attius qui a employé ce nom génitif, a écrit *Lucti*, comme si ce mot appartenait à la seconde déclinaison.

---

1 Voyez Edmond Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieure au VIII<sup>e</sup> siècle*, tome I, n<sup>os</sup> 170, 171 et 172.

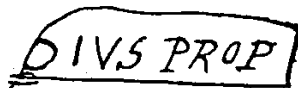


N° IV



C'est un autre fragment d'inscription en pierre de grès. Il contient sans doute le complément du nom *Gloriosus*, dont nous avons vu le commencement à la fin de la deuxième ligne du n° I. On peut le rattacher à la suite de la première et de la deuxième ligne de ce numéro, car il s'y adapte parfaitement ; néanmoins cette attribution n'est pas d'une entière certitude, et il est possible qu'il appartienne à une autre inscription ; dans ce cas, je donnerais cette autre interprétation : *Proprio sumptu*, à ses propres frais.

N° V



Autre fragment en pierre de grès. Si je ne me trompe, nous avons dans ce débris d'épigraphe le nom propre d'un homme accompagné d'un qualificatif ; je suis donc tenté de lire : *Clodius propinquus*, etc. Ce Clodius serait un proche parent d'*Aquilagrius*, dont il est question dans le premier numéro. Par la nature de la pierre de ce fragment, ainsi que par la hauteur des caractères, il semble avoir fait partie, aussi bien que le précédent, du n° I.

PPR10A

Autre fragment de pierre de grès contenant six lettres. En substituant les lettres qui manquent, je propose de lire : *Proprio agro*, c'est à dire dans son propre champ. Ce morceau se rattachait probablement au n° II, vu que les lettres ont les mêmes dimensions et la même forme.

Les six fragments que nous venons de décrire appartiennent, à n'en pas douter, à divers blocs et à différentes inscriptions, car dans l'état mutilé où ils se présentent, il nous a été impossible d'en tirer un sens satisfaisant, en tâchant de les ajuster et de les raccorder les uns avec les autres. Ils sont tous, comme nous l'avons dit, de grès de couleur grisâtre et d'un grain assez fin ; les caractères qui y sont gravés ont partout la même forme, le même type et les mêmes dimensions, si bien que l'on dirait qu'ils ont été tracés par la même main ; si ces épigraphes ne reconnaissent pas toutes la même époque, il faut que le temps qui les a séparées les unes des autres n'ait pas été d'une fort longue durée ; mais quelle est cette époque ? quelle date peut-on leur assigner ? C'est une question qui naturellement sollicite la curiosité du lecteur, de l'antiquaire, et qu'il importe d'examiner ici et de résoudre, si cela est possible. Pour nous éclairer et nous guider dans cette recherche, nous aurons recours aux moyens ordinaires qu'emploie la critique, quand il s'agit de déterminer la date d'un monument quelconque, savoir l'aspect du monument, la langue des inscriptions et la forme des caractères. Sous le premier rapport, celui de l'aspect, il n'est pas nécessaire que l'on soit profondément versé dans la connaissance de l'archéologie, pour se permettre un jugement ; il

suffit de jeter un coup d'œil sur nos inscriptions pour y reconnaître aussitôt la marque d'une assez haute antiquité. En second lieu, les noms latins de personnes qui figurent sur ces fragments, ceux de Gloriosus, de Clodius, d'Aquilagrius, dénotent une époque, où la domination franke et bourguignone n'avait pas encore effacé entièrement les souvenirs et les traditions de celle des Romains, et où les familles indigènes portaient encore des noms qui rappelaient cette race ou cette origine ; en troisième lieu, la langue dans laquelle ont été rédigés les textes, est d'une latinité qui révèle, sans doute, un temps de décadence, mais que l'on peut considérer comme intermédiaire entre les beaux siècles de la domination romaine et l'époque de barbarie dont elle fut suivie sous le règne des peuples venus du nord de l'Europe ; en quatrième lieu, enfin, la forme hétéroclyte que présentent certaines lettres, entre autres, celle du C, qui est carrée, nous est un indice certain, pour ne pas dire des plus précieux, pour la solution de la question chronologique qui nous occupe. C'est, en effet, vers la fin du règne des rois Mérovingiens que cette lettre parut pour la première fois revêtue de cette forme sur les monuments publics, dans les diplômes, les chartes et les écrits des particuliers ; elles se trouve reproduite dans plusieurs inscriptions, qui datent du commencement du VI<sup>e</sup> siècle et vont jusqu'à la fin du VII<sup>e</sup>. « Le C carré, dit M. Edmond Leblant, paraît d'abord en 506, puis en 534, 568, 580, enfin en 602, 643 ou 690.<sup>(1)</sup> » Après ce savant archéologue, nous citerons notamment la grande inscription latine de Jouarre (n<sup>o</sup> 199), qui orne le tombeau de sainte Melchiade, abbesse du célèbre monastère de cette ville, et qui est de l'an 634. Le C s'y montre carré, l'O allongé, l'S fortement incliné et raccourci, et l'M légèrement échancré dans sa partie supérieure,

---

1 *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieure au VIII<sup>e</sup> siècle*, préface, page XXIV.

absolument comme dans nos inscriptions fragmentaires. C'est donc entre les années 506 et 690, ou si l'on veut 700, que doit se rencontrer la date des inscriptions de *Bulcodenas* ; c'est également dans cet intervalle qu'eut lieu la restauration dont il est question dans le premier fragment. Il est à présumer que le temple qui en fut l'objet, et dont le nom est mentionné en toutes lettres dans le second fragment, était alors déjà très ancien, puisqu'il avait exigé des réparations, ou bien qu'il fut considérablement agrandi par les soins des seigneurs du pays ou par le zèle des habitants qui avaient embrassé la religion chrétienne depuis plusieurs siècles, probablement sous le règne de Constantin, lequel, après avoir établi à Arles le siège de l'empire, avait favorisé la propagation de l'Évangile dans tous ses États et jusque dans les localités les plus abandonnées. Placé sur un monticule solitaire, en face du château romain et au centre du territoire de Bulcodenas, l'édifice sacré réunissait sous ses voûtes, aux jours de fêtes et dans les solennités religieuses, la garnison du château voisin et le reste de la population qui était disséminé dans les villas et dans les métairies, alors comme aujourd'hui prospères et nombreuses. Du reste, la splendeur et la magnificence du temple correspondaient à la piété des fidèles, comme semblent l'attester les autres débris d'antiquités découverts sur le lieu même où s'élevait l'édifice sacré. Ces restes qui se composent de fragments d'inscriptions en marbre, de divers morceaux d'architecture, et d'autres objets curieux seront décrits sous les numéros suivants.

N° VII



Ce fragment qui présente la forme d'un triangle tronqué dans sa partie supérieure, est une plaque de marbre blanc. Il contient deux lignes d'une écriture différente et séparées l'une de l'autre par un espace assez grand. La première porte en caractères très grands et d'un trait allongé les deux mots suivants : IVL ANNO, et le jambage gauche d'une lettre qui est restée incomplète. La seconde débute par trois caractères illisibles, puis une H et une autre lettre à demi effacée, le tout renfermant peut-être les mots IN HOC. Les deux suivants qui sont d'une écriture fine et un peu allongée, se lisent sans difficulté MARMORE SAXO. La première ligne se termine par un trait perpendiculaire, tracé un peu obliquement dans la direction de la gauche, et qui pourrait fort bien être le premier jambage de la lettre M. S'il en était ainsi, nous aurions ici le mot MILLESIMO, qui donnerait une date un peu vague, il est vrai, mais certaine sous un certain rapport, puisque, en excluant le x<sup>e</sup> siècle, elle se rapporterait à une époque plus ou moins postérieure, plus ou moins approximative, comme l'indique, d'ailleurs, la forme des caractères, notamment celle des M et des N. Tout ce qu'il est permis de conclure de la présence de ces quelques mots isolés, c'est que le monument ou le morceau d'architecture, dont cette inscription fragmentaire nous révèle l'existence, aurait été érigé au mois

de juillet (mense julio) et dans le courant d'une année dont nous ignorons la date précise ; qu'au surplus, le monument pour lequel l'inscription avait été faite, était de marbre et non d'une pierre commune. Ce précieux fragment a disparu de la collection, car, lors de notre dernière visite, en novembre 1882, nous ne l'avons plus retrouvé dans la sacristie de l'ancienne paroisse : il a été enlevé, on ne sait par qui, il y a environ deux ou trois ans.

#### N° VIII

Je réunis sous ce numéro les quatre morceaux suivants, qui sont également de marbre blanc, et qui, selon toute vraisemblance, faisaient partie de l'inscription précédente, à en juger par la forme des caractères. Quelque insignifiants qu'ils paraissent, il importe qu'ils soient signalés à l'attention des antiquaires, parce que, si jamais on parvient à déterrer d'autres débris, ils contribueront peut-être au déchiffrement entier de l'inscription, ce qui donnerait la date précise de l'érection du monument, date qu'il est pour nous du plus grand intérêt de connaître.

Premier morceau :



Il a 13cent. de haut sur 9 environ de large et 5 d'épaisseur. A l'exception des deux premières lettres de la première ligne, les caractères sont longs et grêles. A la seconde ligne, la dernière lettre est surmontée d'un tiret, ce qui dénote une abréviation : les trois lettres ADN

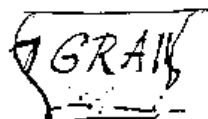
donnent, selon toute apparence, les mots *a Domino*. La première fois que j'ai vu ce fragment, c'était en 1871, il était placé sur la muraille qui entoure l'église du côté du nord, tandis que tous les autres étaient étalés sur celle qui borde le chemin, quelques pas avant d'arriver à la cour qui s'étend devant la façade, du côté du sud-ouest.

Deuxième morceau :



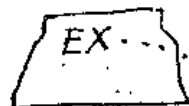
Je me contente de reproduire ici exactement le dessin de ce fragment, qui n'offre à l'œil que des mots tout à fait incomplets et ne donnant aucun sens.

Troisième morceau.



Ce bout d'inscription semble contenir les premières lettres du mot *gratia*. Quoique assez peu important, ce morceau a également disparu de la collection, car nous l'y avons cherché vainement lors de notre dernière visite en 1882.

Quatrième morceau :



C'est un très petit fragment de forme à peu près carrée, qui porte seulement les deux lettres que l'on voit ici.

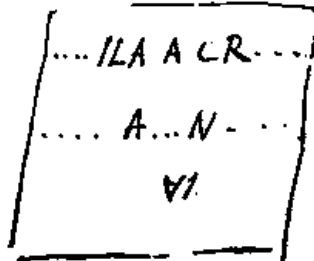
En comparant ces cinq morceaux avec les fragments précédents, on trouve une différence assez sensible entre les caractères des uns et des autres, car, tandis que ceux des deux premiers fragments sont d'un trait lourd et profond, les autres s'élèvent gracieusement avec des jambages fins et grêles, qui effleurent à peine la surface du marbre, sur laquelle ils ont été gravés ; quelques uns même présentent des formes nouvelles et assez rares ; c'est ainsi que l'A y apparaît barré horizontalement et que le N est traversé obliquement par le milieu, forme très archaïque, puisqu'elle se rencontre dans une épitaphe de l'an 445, citée par M. Edmont Leblant, sous le N<sup>o</sup> 617 de son savant ouvrage sur les inscriptions chrétiennes antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle : il est vrai que cette forme se montre aussi dans une inscription moins ancienne, qui orne un autel du VII<sup>e</sup> siècle et qui a été publiée par M. Georges Rohault de Fleury dans ces dernières années (†). On peut, si l'on veut, choisir une date intermédiaire entre ces deux époques, et faire remonter ces dernières inscriptions gravées sur le marbre plus haut que les deux premières, mais il est possible aussi qu'elles soient toutes contemporaines et qu'elles appartiennent à la même époque, en leur attribuant une main différente, d'un goût ou d'un art plus ou moins fin, plus ou moins délicat, c'est ce que je laisse à décider à d'autres plus experts que moi dans la science de la paléographie et des antiquités chrétiennes ; mais, que l'on adopte l'une ou l'autre de ces opinions, il n'en est pas moins certain que l'édifice dont ces dernières inscriptions nous révèlent l'existence, ne devrait pas être d'une architecture banale, d'un style commun, puisqu'il était décoré de pièces en marbre, comme le témoignent, d'ailleurs, les précieux restes dont on verra plus loin la description.

---

I      *La Messe, études archéologiques sur ses monuments. Autel de Ham, au musée de Valognes*  
1879



N° IX



Nous plaçons sous ce numéro un autre fragment d'inscription que nous avons trouvé, en 1880, sur le mur de clôture qui entoure l'église du côté du couchant et qui s'élève à main gauche, vis à vis de la façade. Ce morceau, dont on verra le dessin à la fin de cet écrit, n'est ni en grès, ni en marbre comme ceux qui précèdent, mais d'une pierre grisâtre, que l'on désigne en Provence sous le nom de *Pierre de Saint-Remy*. Il est de forme à peu près carrée, mesurant environ 20 centim. de long sur 16 de large. La pierre est tronquée en grande partie, et en certains endroits la croûte a été enlevée. Les caractères qui sont disséminés sur trois lignes ont 2 centimètres de haut. Sur la première on en compte six ainsi partagés : ILA A CR. La seconde, qui est coupée par une large fente ou plutôt par un éclat de la pierre, contient seulement un A et un N ; vers la fin de la troisième apparaît un V, accompagné d'un trait perpendiculaire.

Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de tirer aucun sens de la réunion de ces quelques lettres, de ces mots tronqués et incomplets ; néanmoins, si quelqu'un, avec un peu de bonne volonté, voyait dans le premier groupe la terminaison du nom *Aquila*, que nous avons rencontré dans la première inscription, puis dans les deux lettres A...N de la seconde ligne, le mot *Anno*, et dans les deux caractères de la troisième

le chiffre romain VI, cette conjecture ingénieuse nous permettrait d'assigner à la présente inscription la même date que celle que nous avons proposé d'adopter pour l'inscription qui porte le mot *Aquila* ; mais, je le répète, c'est là une pure conjecture et je la donne seulement pour ce qu'elle vaut.

Si, malgré son obscurité, nous avons jugé ce fragment digne d'occuper une place dans ce recueil, c'est que, comme nous l'avons déjà affirmé plus haut, nous n'avons voulu rien omettre des découvertes faites sur les lieux que nous étudions, par la raison que ce qui nous paraît à présent obscur et incomplet comme texte et comme lecture, peut un jour ou l'autre être éclairci et devenir complet par de nouvelles trouvailles.

#### N° X

Après avoir décrit et expliqué aussi bien que possible les inscriptions lapidaires déterrées aux alentours de l'église, il nous reste à signaler à l'attention des archéologues et des amateurs d'antiquités les débris d'architecture et autres morceaux qui peuvent les intéresser. Comme la plupart de ces objets relèvent du crayon plutôt que de la plume, nous les avons fait dessiner par une main habile et exercée <sup>(1)</sup>, et reproduire sur les planches lithographiques que l'on trouvera à la fin de cette notice.

Nous inscrivons sous le numéro ci-dessus le plus considérable et, à nos yeux, le plus vénérable de ces débris d'antiquité : c'est une table d'autel ou pierre sacrée, malheureusement fort mutilée, mais dont les divers fragments, au nombre de six, ajustés ensemble, car ils s'ajustent à merveille les uns aux autres, peuvent donner une idée exacte et suffisante de sa structure primitive, de ses dimensions, de sa forme et de ses

---

1 Le révérend frère Firmat, directeur de l'école communale de la ville d'Auriol.

ornements. Cette table est en pierre de grès, d'un grain blanchâtre et très fin, ayant un mètre 90 cent. de long sur 0,64 cent. de large et 0,08 d'épaisseur. Sur un de ses côtés, celui de devant, l'autel est orné d'une guirlande ou rinceau de feuilles gothiques, qui se déroulent avec beaucoup d'élégance dans l'étroite largeur de la surface. Au centre de cette guirlande, on n'aperçoit aucune trace de monogramme, comme il en existe sur les autels antiques chrétiens. Presque tout le côté gauche du monument, environ un quart de la table, a disparu : il est probable que sur la surface de cette partie il y avait une grande croix gravée, comme cela se voit sur la plupart des autels du moyen âge, notamment sur celui du Ham, qui est du VII<sup>e</sup> siècle, et sur celui d'un autre autel inédit, que nous avons vu dans l'ancienne chapelle de Saint-André (<sup>1</sup>), laquelle s'élève sur une haute colline du territoire de Roquefort (Bouches du Rhône).

## N<sup>o</sup> XI

Nous désignons sous ce numéro un fragment de chapiteau en marbre blanc, qui était orné de feuilles d'acanthe ; il est malheureusement fort mutilé, car il renferme à peine une feuille entière et les trois quarts d'une autre avec quelques nervures d'un culot. La feuille entière qui occupe le

---

1 La Chapelle de Saint-André, construite au plus tard au x<sup>e</sup> siècle, était jadis un lieu de pèlerinage pour les habitants des paroisses voisines, qui s'y rendaient en procession, surtout pour demander de la pluie en temps de grande sécheresse. L'édifice, construit en petits blocs de pierre carrés, tombe aujourd'hui en ruines et se trouve entièrement abandonné. Il n'est guère connu que des chasseurs intrépides qui courent sur ces hauteurs après les lièvres et les perdreaux ; en temps de pluie ou d'orage, ils trouvent là un lieu de refuge et un sûr abri ; l'autel, qui git par terre à côté des débris de la base sur laquelle il reposait, leur sert de banc et même de table de jeu.

côté gauche de ce morceau d'architecture, a une hauteur de 16 centimètres, sans compter le pied de la feuille qui manque.

#### N° XII

Le fragment désigné sous ce numéro est un angle de chapiteau en marbre blanc. Il représente seulement le quart du chapiteau, qui était orné de volutes à feuilles d'acanthé non dévidées. Les dimensions des diverses parties de ce morceau sont marquées dans le dessin qui le reproduit à la fin de cette notice.

#### N° XIII

Nous désignons sous ce numéro un morceau de sculpture très remarquable par la finesse de ses lignes et le luxe de ses ornements : c'est le fragment d'un encadrement circulaire triple avec enlacements entre deux baguettes, et une rosace de six côtés sur les angles de la pièce, qui devait être rectangulaire. Le morceau n'est pas de marbre, mais en pierre de grès.

#### N° XIV

Nous comprenons sous ce numéro deux grands morceaux de sculpture sur marbre blanc : ce sont les débris d'un chapiteau rond, orné de feuilles de laurier de 8 à 9 centim. de long et 6 ou 7 de large. Le couronnement du chapiteau se compose d'une espèce de guirlande de feuilles d'olivier réunies deux à deux, et renfermée entre deux baguettes.

#### N° XV

Le fragment de sculpture représenté sous ce numéro contient une

rosace simple à six côtés, et une volute. Le morceau est en pierre de grès. Les dimensions de ses diverses parties sont marquées sur le dessin que nous en avons donné.

A ces beaux restes d'antiquité, dont nous venons de donner une rapide et sommaire description, et qui dénotent une architecture riche et soignée, nous ajouterons la nomenclature d'autres débris non moins curieux, qui sont de nature à jeter un jour intéressant sur la forme ou le style de l'édifice auquel ils se rattachent, comme ayant fait partie des colonnes, des piliers et autres ornements qui décoraient le monument disparu. Nous indiquerons le tout par des numéros, comme nous venons de le faire pour les fragments qui précèdent.

N° 1. - Un fragment considérable de mortier en marbre, ustensile de cuisine qui a dû servir à l'ancien prieur de l'église.

N° 2. - Un bénitier creusé dans une pierre de grès rouge, de forme circulaire, mais brisé en grande partie.

N° 3. - Un quartier de meule à aiguiser.

N° 4. - Un grand clou à crochet.

N° 5. - Un fil à plomb.

N° 6. - Un anneau en cuivre.

N° 7. - Une anse de pot en terre de grès.

N° 8. - Deux fragments de poterie, l'un d'une écuelle, et l'autre d'une assiette vernissée.

N° 9. - Un grand couteau de cuisine tout rouillé.

N° 10. - Une vieille serrure en fer assez bien conservée.

N° 11. - Une clef à crochet avec un anneau rond. Elle a une longueur d'environ 10 cent. (Voir le dessin parmi nos planches).

N° 12. - Plusieurs débris informes de marbre blanc et vert.

N° 13. - Un fragment d'amphore, ou rebord supérieur d'un grand vase, long d'environ 15 centimètres.

N° 14. - Neuf briques carrées, d'une épaisseur de 4 cent. sur 21 de côtés.

N° 15. - Un tronçon de pilier en calcaire jaune, à huit faces.

N° 16. - Deux fragments d'une cuve en grès.

En dehors du presbytère, nous avons trouvé les deux objets suivants :

1° La vasque d'une petite fontaine en pierre calcaire du pays, et de forme oblongue. Sur la face antérieure et au milieu est une fente longitudinale, destinée probablement à la sortie de l'eau, ou bien à contenir un robinet. Cette pièce est déposée sur la muraille qui entoure l'église, du côté du couchant et du sud-ouest.

2° Une large dalle en brique, avec rebord, encastré dans la partie de la muraille qui entoure la cour de l'église, du côté du nord-ouest.

Dans les décombres dont l'église et l'ancien cimetière sont environnés, il y a quantité de morceaux de bois carbonisés et de cailloux noircis par le feu, traces manifestes d'un grand incendie. Entre la porte du presbytère (<sup>t</sup>) et le mur de l'ancien cimetière, on découvrit en 1860, un sarcophage en calcaire blanc, lequel renfermait trois squelettes. Du côté du couchant du même cimetière, on trouva, à la même époque, trois autres sépulcres, également en pierre calcaire blanche, qui contenaient

---

I Sur cette porte un pieux pèlerin a tracé au crayon les vers suivants :

Vous qui venez ici manger, danser et rire,  
Songez que bien des morts dorment tout près de vous.  
Ces morts sont oubliés ; leur voix semble vous dire :  
Passagers d'un moment, priez un peu pour nous.

Ce quatrain porte la date de 1876.

EM  
1888

de vieux ossements. Dans un de ces sarcophages se trouvaient deux squelettes placés l'un à côté de l'autre, mais dans un sens opposé, c'est-à-dire l'un ayant la tête près des pieds de l'autre. Tous ces tombeaux, qui dataient probablement du règne des mérovingiens, ont été brisés, et leurs débris dispersés avec les ossements qu'ils contenaient. Si ceux qui, de temps immémorial, reposaient tranquillement dans ces sépultures, et qui furent peut-être les fondateurs du temple dont nous venons de reconnaître les précieux vestiges, sont encore, dans l'autre monde, sensibles à la vanité humaine, ils doivent déplorer la profanation de leurs cendres, l'ingratitude ou l'ignorance de la postérité ; mais le temps, qui se plaît à détruire et à faire disparaître les ouvrages des mortels, nous a appris qu'il ne respecte guère plus les monuments somptueux érigés en l'honneur des grands, que les asiles obscurs, où sont ensevelis les restes des humbles et des petits : tous finissent par être confondus dans la même poussière et dans le même oubli.

Parmi les débris que nous venons d'énumérer ; il en est plusieurs que l'on doit attribuer à des monuments ou à des objets relativement modernes ; pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la forme de ces restes, d'en examiner la matière et leur destination présumée ; mais il n'en est pas de même de quelques-uns, qui portent évidemment le type de l'antiquité, et ont appartenu, à n'en pas douter, au superbe temple dont nous avons étudié les ruines. Cette question de date, que jusqu'ici nous n'avons fait qu'indiquer, peut être élucidée, sinon résolue, non seulement par l'examen de la forme, du style et du caractère architectural des fragments qui nous restent de ce monument, mais aussi par l'inspection des textes que nous lisons dans les inscriptions, et par la forme des lettres qui s'y trouvent tracées. C'est ici que nous aurions besoin du secours des antiquaires de profession, et de toutes les lumières que peut

fournir la science de la paléographie aujourd'hui si avancée ; toutefois, sans nous départir de notre modeste rôle, qui consiste à exposer simplement les découvertes faites à Belcodène et à signaler à l'attention des amateurs les monuments dont nous possédons les vestiges, en attendant un avis mieux éclairé et plus compétent, qu'il nous soit permis d'émettre ici nos conjectures, sauf à les corriger ou à les rétracter un jour, si elles s'écartent de la vérité historique. Voici donc en peu de mots le fond de notre pensée, qui s'appuie, du reste, sur l'analogie, règle presque toujours sûre, quand il s'agit de déterminer l'âge d'un monument quelconque. Si nous comparons ces restes de sculpture, ces fragments de colonnes et de chapiteaux avec d'autres dont la date n'est pas douteuse ; si nous considérons ces épigraphes avec leur texte, quoique tronqué, avec leurs caractères particuliers, il semble que le monument que cet aspect nous révèle doit remonter au commencement du règne des Carlovingiens, sinon aux dernières années de celui des Mérovingiens. Pour nous amener à cette conclusion, il nous a suffi d'ouvrir les grands ouvrages qui traitent d'archéologie chrétienne, et de mettre en regard les antiquités ou les morceaux d'antiquités qu'ils nous font connaître avec nos fragments et dessins.

Quant au style du monument lui-même, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, d'en indiquer la forme et la nature précise, puisque nous n'avons sous les yeux que des débris d'architecture et des morceaux de sculpture fort mutilés, mais, à coup sûr, ce ne pouvait être le gothique, qui n'a paru que longtemps après l'époque mérovingienne ; tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'il devait être assez splendide, à en juger par la matière et le style des chapiteaux et de certains morceaux qui sont en marbre blanc, et par le fini des sculptures et des bas-reliefs qui ont été fouillés artistiquement et gravés par une main très habile. On ne saurait attribuer l'érection



d'un si beau monument aux habitants de la localité qui, à l'époque dont il s'agit, étaient encore attachés à la glèbe ou au servage et, par conséquent, dans l'impossibilité de fournir aux frais de la construction, mais à quelque riche feudataire, comme il y en avait alors dans toute l'étendue de l'empire des Francs. Il est fort à présumer que, plus tard, lorsque le pays fut devenu l'apanage des comtes de Provence et des vicomtes de Marseille, le temple, qui était fondé alors depuis trois ou quatre siècles et devait exiger des réparations, fut restauré par les soins de ces derniers, qu'il fut même embelli et convenablement doté par la munificence des seigneurs de l'endroit. C'est de cette époque, c'est à dire le commencement du XI<sup>e</sup> siècle, que datent les donations nombreuses dont le territoire de Belcodène fut successivement l'objet de la part des vicomtes, de leurs parents ou de leurs héritiers, en faveur du Monastère de Saint-Victor de Marseille <sup>(1)</sup>.

Par une transaction passée en 1156 entre Hugues Gaufred, fils du vicomte de Marseille, et l'abbé du monastère de Saint-Victor, Guillaume, surnommé *Pierre*, on voit que, grâce aux donations faites précédemment par la famille des vicomtes, le monastère possédait presque entièrement le territoire de Belcodène, puisqu'il est dit dans la charte que l'abbé sus-nommé cède au fils du vicomte, en échange de certains autres biens, la tierce portion du territoire, en se réservant toutefois les droits de l'église, les dîmes et les redevances provenant des terres qui dépendaient de cette paroisse <sup>(2)</sup>.

Après cette date, il n'est plus question de l'église de Belcodène dans les documents authentiques, du moins ceux qui sont venus à notre

---

1 *Cartulaire de Saint-Victor*, tome Ier, numéros 16, 17, 32, 135 et 138.

2 *Cartulaire de Saint-Victor*, tome Ier, n<sup>o</sup> 702.

connaissance, si ce n'est dans quelques bulles de papes, dont nous n'avons pu encore vérifier les textes ; ce qu'il y a de certain, c'est que cette église est toujours restée sous la dominance des abbés de Saint-Victor qui l'administraient par un prieur ou par un prêtre séculier à la nomination de l'abbé et avec l'approbation de l'ordinaire, ce qui s'est maintenu jusqu'à la grande révolution française, qui a aboli les monastères avec leurs prieurés.

Quand, dans ces donations, il est parlé de l'église de Belcodène et de ses dépendances, il va sans dire qu'il est question du temple dont on a retrouvé les ruines et les débris ci-dessus. On serait curieux de savoir jusqu'à quelle époque cet édifice est resté debout, et quel accident a amené sa ruine ou sa démolition. Il est certain qu'il subsistait encore au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, puisqu'il est mentionné avec d'autres prieurés dans une charte de l'abbaye de Saint-Victor de l'an 1156 ; c'est donc à partir de cette date, jusqu'au XVI<sup>e</sup> ou au XVII<sup>e</sup> siècle que se serait accompli le fait que nous cherchons ; malheureusement, aucun document historique, du moins à notre connaissance, ne viens éclairer ce fait : c'est vainement que nous avons interrogé les traditions locales, les archives des communes, les registres des paroisses ; nous sommes condamné sur ce point à l'incertitude et au silence ; nous sommes portés à croire que les obscurités dont il est enveloppé resteront longtemps sans qu'on puisse espérer de les voir entièrement dissipés.

L'on pourrait toutefois avec quelque degré de vraisemblance, citer la période qui s'écoula entre les années 1355 et 1360, sous le règne de la fameuse reine Jeanne, comtesse de Provence.

L'anarchie qui éclata alors dans ce malheureux pays fit naître partout des bandes de voleurs et de pillards, qui n'épargnaient pas plus les couvents et les églises que les châteaux des seigneurs. « Les Gascons, dit

M. Henri de Villeneuve, héritant du ressentiment des Albigeois, formèrent une troupe grossie d'Anglais, d'Allemands et de Barbançons, qui pillaient, massacraient, brûlaient les maisons et les églises. La destruction des deux châtelainies qui dominaient la vallée de Roquefort, offre la trace du passage de ces malfaiteurs. Le grand sénéchal de Provence écrivit aux consuls de Toulon, qu'ils eussent à faire prendre les armes à tous les habitants âgés de 15 ans pour réprimer le brigandage (1). » Un autre historien, parlant des malheurs qui affligeaient alors la Provence et rendaient affreux le sort de ce pays, s'exprime ainsi : « Au mois de juillet 1357, un certain chevalier de Gascogne qu'on clamait messire Arnould de Servole et communément dit l'Archiprêtre, accompagné d'un tas de gens ramassés et perdus, tous bandoliers, ou bannis, entra en Provence, où il fit de grandes pilleries, occisions et meurtres infinis, gastant cruellement tout le pays, qui de telle venue, ainsi que du coup d'une soudaine tempeste et de l'esclat d'un horrible tonnerre, fut espouventé et troublé (2). » C'est dans ce temps d'anarchie et d'horribles désordres, si l'on veut, que l'ancienne et vénérable église de Belcodène aurait été pillée et livrée aux flammes.

Quant au territoire, il paraît qu'il était sorti depuis longtemps du domaine temporel de l'abbaye ; selon toute vraisemblance, il fut aliéné dans l'intervalle de temps qui s'écoula entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons sous les yeux des documents manuscrits qui nous donnent les noms des seigneurs laïques entre les mains de qui il a successivement passé jusqu'en 1670. Le lecteur curieux ne sera peut-être pas fâché de connaître ces noms, qu'un heureux hasard nous a fait découvrir dans l'un des registres d'un honorable notaire d'Auriol, Me Honnorat.

---

1 *Notice ou Histoire du monastère de Montrieux*, 1870, p 37 et 58.

2 César Nostradamus, quatrième partie.

Ce registre est intitulé : *Livre des reconnaissances passées en faveur du seigneur de Belcodène par les possédans biens audict lieu en 1550, des biens par eux possédés à la tasque au dizain avec promesse de semer ou fere semer.*

1<sup>o</sup> Le premier et le plus ancien des seigneurs mentionnés dans ce registre a été un évêque de Gap, du nom de Gaucher de Forcalquier (*Gaucherius de Forcalquerio*), qui s'intitulait seigneur de Ceireste (*Castri de Cezarista*) et de Belcodène (*Castri de Belcodenis*). Il est question de ce personnage dans deux actes rédigés en latin (notaire Bonifacius Borelly), l'un daté du 20 janvier 1480, et l'autre du 10 juin 1844 (<sup>1</sup>). Il est dit dans ce dernier, que l'évêque de Gap, seigneur de Belcodène étant absent, il fut représenté par son neveu et procureur, Georges, évêque de Castellane et seigneur de Montmeyan. Il résulte de ces documents que Gaucher de Forcalquier était en possession de la seigneurie de Belcodène, de l'an 1480 à l'an 1484, mais il est probable que, soit avant ces deux dates, soit après, il a exercé ses droits de seigneur qu'il devait tenir de son père ou de quelqu'un de sa famille. Une remarque qui ne doit pas, non plus, nous échapper, c'est que, dans les actes en question,

---

1 En 1480, Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap, prêta hommage pour les domaines temporels de son évêché à Charles III, comte de Provence, en présence de l'archevêque d'Aix, Olivier de Pennart (P -J. de Haitze, *L'Épiscopat métropolitain d'Aix*, page III). Gaucher de Forcalquier était de la famille aînée des Brancas, qui portait le nom de Forcalquier et de Céreste. Les Brancas, issus de l'illustre maison des *Brancaccio* de Naples, s'étaient établis en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Charles III. S'étant alliés à la maison des Sabran, ils étaient devenus barons de Céreste et seigneurs de Belcodène. Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap et seigneur de Belcodène, vivait sous le règne du célèbre René, roi de Naples et comte de Provence, et sous celui de son successeur, Charles d'Anjou. Parmi les noms les plus distingués de cette illustre famille qui appartiennent à l'Église, nous citerons Nicolas de Brancas, qui fut fait évêque de Marseille en 1445 et mourut en cette ville en 1466, et Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, d'abord évêque de La Rochelle en 1725, puis transféré en 1729 à l'archevêché d'Aix, où il est mort le 30 août 1770, en laissant *un souvenir sui durera autant de temps que ses inestimables bienfaits* (Achard, *Histoire des hommes illustres de la Provence*, p. 136).

Belcodène est qualifiée de *Castrum*, comme dans les vieilles chartes de l'abbaye de Saint-Victor, ce qui porterait à croire qu'à cette époque, c'est-à-dire au XV<sup>e</sup> siècle, le Castellas, auquel s'applique nécessairement cette dénomination, n'avait pas encore subi les outrages du temps, et qu'il devait compter un certain nombre d'habitants.

2° L'évêque de Gap eut pour successeur dans la seigneurie de Belcodène un autre Gaucher de Brancassis ou de Brancas : c'est un acte de reconnaissance de l'an 1515 qui nous révèle ce nom. Gaucher de Brancassis est dit baron et seigneur de Ceireste, d'Apt et de Belcodène (*Castri de Belcodenis, aquensis diœcesis*).

3° Après celui-ci, nous lisons dans un autre acte de reconnaissance daté du 27 mars 1550 (notaire Pierre Dollon), le nom de Jehan de Brancassis, qui porte, comme le précédent, les titres de baron de Ceireste et de seigneur de Belcodène, lequel, se trouvant absent, fut représenté par noble personne, Monsieur Aymon de Brancassis, seigneur Doisse, dont il était l'oncle et le tuteur. Belcodène, dont le nom est écrit *Belcoudenes*, est signalé dans ce document comme un *lieu inhabité*, ce qui démontre qu'à cette date l'ancien *Castrum* ou *Castelas* avait été tout à fait déserté par les habitants, et que la population se trouvait alors disséminée, comme cela se voit encore de nos jours, dans les diverses métairies qui occupent le territoire.

On ignore à quelle cause il faut attribuer cette dispersion des habitants et l'abandon du Castellas. En recueillant les traditions vagues du pays et en réunissant les faits qui se sont accomplis en Provence dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, on trouverait peut-être quelques indices propres à éclairer ce point historique. Si nous reculions la date mentionnée ci-dessus d'une trentaine d'années jusqu'au règne de François I<sup>er</sup>, il serait permis d'assigner aux faits dont il s'agit leur véritable

origine, de reconnaître la main qui a laissé sur ces lieux la trace de tant de ravages ; on sait, en effet, que, lors de l'invasion de la Provence par le fameux empereur Charles-Quint, cette contrée souffrit énormément de la présence de ses troupes indisciplinées, et qu'à tous les maux causés par l'ennemi vinrent se joindre les plus horribles dévastations, les excès les plus blâmables de la part même des habitants, qui, pour affamer les envahisseurs, désolèrent leur propre pays, incendiant leurs moissons, détruisant leurs arbres et leurs jardins, démolissant les forts qu'ils croyaient ne pouvoir défendre contre une attaque, livrant même au pillage les villages <sup>(1)</sup> qui, dans la consternation générale, avaient ouvert leurs portes à l'armée ennemie. Si cette conjoncture n'est pas illusoire, ce serait entre le mois de juillet et celui de septembre de l'année 1535, que l'antique *Castrum* aurait été ainsi détruit, abandonné, la population chassée et dispersée, et le territoire de Belcodène presque entièrement réduit à l'état de désert <sup>(2)</sup>. Mais laissant là une question dont les seuls documents qui sont entre nos mains ne sauraient nous fournir la solution, nous reprenons la série des seigneurs de Belcodène.

4° Le nom qui se présente à nous après celui de Jehan de Bracassis, c'est celui d'Antoyne d'Hermine. L'acte de reconnaissance faite en faveur de celui-ci par les manants de Belcodène, acte qui est du 7 septembre 1603, nous apprend que noble Anthoyne d'Hermite, *escuyer de la ville de Marseille* était, à cette époque, *Seigneur du lieu, terroir et juridiction dudict Belcodènes*.

Il conste, par d'autres actes notariés subséquents, qu'à la date du 27 septembre 1614, Anthoyne d'Hermite jouissait encore de cette

---

1 A l'appui de cette assertion, on pourrait citer notamment le village de Trets, dans le voisinage de Belcodène, qui fut pillé et ravagé par ordre du capitaine Bonneval.

2 Après la destruction de *Castrum*, les seigneurs se firent bâtir dans la plaine voisine un nouveau château qui existe encore de nos jours, mais qui est loin d'avoir un aspect féodal.

seigneurie. Il existe encore à Marseille des descendants de ce noble seigneur qui se sont alliés à la famille des Barbarins. En 1611, il est question dans ces actes, de la famille des Estiennes, qui étaient originaires de la ville d'Auriol ; ils tenaient du seigneur de Belcodène plusieurs terres à titre emphytéotique, et ils ont donné leur nom à une grande métairie seigneuriale, qui est appelée la *Bastide des Estiennes*, et qui se trouve fréquemment mentionnée dans les actes notariés.

5° A noble Anthoyne d'Hermite nous voyons succéder, en 1622, Charles d'Hermite. Le nom de celui-ci figure dans les actes notariés à partir de cette date jusqu'en 1669 inclusivement. Il résulte d'une demande adressée en 1688 au Conseil de la communauté d'Auriol, et ayant pour objet la réparation d'un chemin allant à Belcodène, que Charles d'Hermite vivait encore à la date susdite (1).

6° Un autre acte de reconnaissance, daté du 6 août 1670, nous donne le nom du successeur de Charles d'Hermite dans la seigneurie de Belcodène, savoir noble Nicolas d'Hermite, de la même famille et écuyer de la ville de Marseille. Dans cet acte il est dit que Jacques Estienne, qui fait la reconnaissance, est représenté par son fils, du nom de Pierre (not. Ribier). Chose à remarquer, un autre membre de cette famille, appelé Anthoyne, fit, le 20 octobre de l'année sus-nommée, l'acquisition d'une terre seigneuriale, au prix de 209 livres 3 sols, avec le droit de lods de 17 livres 8 sols, et la tasque de tous grains, à raison du dizain, ce qui était une somme considérable pour le temps dont il s'agit. On voit par là que les métayers des grands seigneurs commençaient alors à s'enrichir et à augmenter leur fortune par leur économie, par un travail intelligent, afin d'assurer ainsi peu à peu leur indépendance et de mériter une honnête

---

1 *Cabier des délibérations* de la commune d'Auriol, année 1688, fol. 365, V°.

liberté. Nicolas d'Hermitte est le dernier des seigneurs de Belcodène, dont le nom nous soit transmis par le registre dont nous venons d'invoquer le témoignage et l'autorité.

Après lui, il paraît que la seigneurie de Belcodène passa entre les mains d'une autre famille, car dans le cahier des délibérations du conseil de la communauté d'Auriol (procès verbal du 15 juillet 1725), il est question d'une marquise d'Ollières, à qui l'on donna le titre de *Dame de Belcodènes*. Elle est appelée Anne Marguerite de Fortia de Pilles, veuve de M<sup>re</sup> Gaspard d'Agoult, marquis d'Ollières, seigneur de Pourcieux, et qualifiée du titre de Dame de Belcodène, comme nous venons de le dire. D'un autre côté, les registres mortuaires de la même ville nous donnent le nom d'une autre marquise d'Ollières qui mourut le 22 avril 1767, à l'âge de 85 ans. Cette dame serait-elle la même que la marquise d'Ollières, qui vivait en 1725, c'est à dire 42 ans auparavant ? C'est ce que j'ignore et ce que je laisse à de plus curieux ou à de plus habiles que moi à éclaircir et à décider. Après la marquise d'Ollières, la seigneurie de Belcodène passa, je ne sais à quel titre, dans le domaine d'une autre famille ; nous trouvons, en effet, dans les actes publics de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle le nom de M<sup>re</sup> le marquis Jean-Baptiste de Cabre, président à mortier au Parlement d'Aix, comme seigneur du lieu de Belcodène. Au commencement de la Révolution française, il alla se cacher dans la ville de Lyon, où il s'est éteint dans l'obscurité et la plus grande misère. Mais déjà, à cette époque, plusieurs domaines de la seigneurie avaient été aliénés et se trouvaient entre les mains des particuliers. Par un bienfait de la restauration, le fils du marquis ayant été mis en possession de ce qui n'avait pas été vendu, en a eu la jouissance jusqu'à la fin de sa vie : mais étant mort sans enfants, il a laissé le château avec ses dépendances à une dame du nom de Caumont, laquelle, à son tour, a laissé



tous ses biens à divers héritiers. Aujourd'hui, le territoire entier de Belcodène se trouve aliéné et le nom de de Cabre ne retentit plus dans cette localité que comme un écho du passé et un lointain souvenir du régime féodal. Tel est, en général, le destin des plus anciennes et des plus illustres familles ; leurs noms finissent par s'éclipser, ou par disparaître, souvent par les révolutions et le changement des empires, quelquefois aussi par l'abâtardissement de la race, ou par la faute de ceux qui le portent.

Le chef le plus anciennement connu de cette famille, le sieur Louis de Cabre, était écuyer de la ville de Marseille. Comme pendant le siège d'Auriol par le duc d'Épernon, il avait fourni à celui-ci diverses provisions de grains et de fourrages, dont les habitants avaient payé le prix en due et légitime forme, il n'avait pas craint d'exiger d'eux ce prix après la levée du siège. L'affaire ayant été déferée au Parlement d'Aix, les juges se prononcèrent en faveur de la communauté d'Auriol, et par deux arrêts successifs, rendus l'un en 1603, et l'autre en 1604, ils déboutèrent de Cabre de ses injustes prétentions et firent droit aux habitants d'Auriol <sup>(1)</sup>. On ignore l'époque précise, où les descendants ou les parents de ce triste personnage furent investis de la seigneurie de Belcodène, soit par droit d'héritage, ou par alliance avec les anciens maîtres, soit par cession à prix d'argent ou autrement, questions du reste, qui, pour le sujet que nous traitons, nous paraissent d'un intérêt assez médiocre, et que nous ne chercherons point à éclaircir davantage <sup>(2)</sup>.

---

1 Les diverses pièces de ce procès se trouvent réunies dans les archives de la mairie d'Auriol, que nous avons consultées. En 1592 il y avait aussi à Auriol un notaire royal du nom de Jehan Cabre. Était-il de la famille de son homonyme ? c'est ce que nous ne saurions affirmer.

2 Nous trouvons dans les registres de la paroisse d'Auriol quelques noms appartenant à la famille seigneuriale des de Cabre, qui intéresseront peut-être les amateurs de généalogies : 1<sup>o</sup> messire Jean-Baptiste de Cabre, chevalier de la ville de Marseille, qui avait épousé Anne-

Après cette longue digression sur les anciens maîtres du pays, il ne nous reste plus, pour mettre fin à la tâche que nous nous sommes imposée, qu'à résumer en peu de mots les observations que nous avons présentées dans cette notice. Les ruines que nous venons d'étudier, principalement celles qui concernent le *castrum* de Belcodène, ne pouvaient manquer d'attirer notre attention et de mériter celle des archéologues, car elles nous révèlent dans cette localité, aujourd'hui si obscure et si peu connue, l'existence de certains monuments dont les uns intéressent la géographie ancienne de la Gaule méridionale et l'histoire de la domination romaine dans la seconde province Narbonnaise, et les autres se rapportent à un édifice sacré, contemporain des rois mérovingiens, et dont la magnificence suppose une ère de prospérité locale, de bon goût et d'un certain progrès dans les arts de l'architecture et de la sculpture. Ces restes d'antiquité étaient, d'ailleurs, d'autant plus dignes d'être étudiés et décrits avec soin, que, à l'exception de trois ou quatre morceaux qui ont été enlevés par des amateurs, les autres se trouvent malheureusement abandonnés dans un lieu obscur et non gardé, ou bien exposés aux injures de l'air, aux outrages des ignorants, et destinés à disparaître dans un temps plus ou moins prochain, à être à jamais perdus pour la science. C'est afin de prévenir ce danger et obvier à cette perte, que nous avons mis la main à ce modeste travail : nous avons lieu d'espérer que les archéologues et

---

Geneviève-Bonne d'Agoult, probablement la fille de la marquise d'Ollières, et qui mourut à Belcodène le 24 novembre 1774, à l'âge de soixante-onze ans ; 2<sup>o</sup> messire François-Marie-Jean-Baptiste de Cabre, chevalier, seigneur de Belcodène et de Fuveau, qui épousa Anne-Reine-Nicole Le Camus vers l'an 1770. C'est probablement du chef de sa mère qu'il hérita de la seigneurie de Belcodène et de Fuveau. En 1777, il était président à mortier au parlement du pays de Provence. Son fils, le dernier héritier du nom de Cabre, né entre les années 1771 et 1775, est décédé à Aix en 1838, dans un âge qu'il aurait pu facilement dépasser, si ses moeurs avaient répondu à la noblesse de son sang.

tous les amis de l'antiquité nous en sauront quelque gré, car il est le fruit de beaucoup de recherches, de nombreux voyages, de dépenses assez considérables ; sa rédaction a exigé de nous plus d'une veille et nous lui avons consacré une bonne partie du temps qui était dû à des études plus sérieuses et plus importantes.

Puissent notre patience et notre labeur servir d'exemple et de stimulant à tous ceux qui, à l'aide de l'étude des monuments antiques, voudraient surtout répandre quelques nouveaux rayons sur l'histoire de l'Église !

---



# NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Ces pièces, qui contiennent des actes de reconnaissances faites par divers particuliers en faveur des seigneurs de Belcodène, sont extraites de deux registres du cabinet de M<sup>e</sup> Honnorat, notaire à Auriol, dont l'un a pour titre : *Memoyre des reconnoissances que M<sup>e</sup> Jehan Rambert, notaire du lieu d'Auriol, a enregistrées au nom du seigneur de Cereiste, au lieu de Belcodène, en l'an 1552* ; et l'autre : *Livre des reconnoissances passées en faveur du seigneur de Belcodre par les possédans biens aud. lieu en 1550, des biens par eux possédés à la tasque ou au dizain, avec promesse de semer ou de fere semer*. In-folio et couverture en parchemin.

I. -- Acte en latin de l'année 1481.

Recognitio tasque pro reverendo præsentî domino gaucherio de forcalquerio ep̄o vapinetensi (†) et dño de belcodenis aquensis diocesis.

In nomine Domini. Amen. Anno a nativitate ejusdem millesimo quadringentesimo octuagesimo primo, indictione decima quarta et die sabatti vicesima mensis januarii. Noverint moderni pariter et posterî, quod vir probus jacobus martini de auriolo recognovit reverendo in Christo patri et domino domino gaucherio de forcalquerio vapinetensi ep̄o et domino castri de belcodenis, etc., se ab inde tenere et velle tenere sub ipsius domini de belcodenis et suorum majori directo dominio et

---

I      *Vapinetensi*. Telle est la leçon que porte la copie manuscrite de cet acte et du suivant. Elle me paraît fautive ou corrompue, car dans Grégoire de Tours ce mot qui dérive de *Vapincum*, nom latin de la ville de Gap, est écrit et doit s'écrire *Vapincensi*.

senhoria, videlicet, etc., a las deven (defventiens), confrõnt. ab una parte cum territorio castrì de Podionerio <sup>(1)</sup> et ab alia parte cum itinere quo itur ad vallonem hominis mortui <sup>(2)</sup> et ab alia parte cum quodam alio affari terrarum dicti venditoris, ad tasquam decimæ partis bladorum annis singulis.

BONIFACIUS BORRELY, not.

II. -- Autre acte en latin de l'année 1484.

Accapitum pro provido viro bartholomeo pascalis laboratori castrì de auriolo massiliensis diocesis.

In nomine Domini. Amen. Anno a nativitate ejusdem millesimo quadringentesimo octuagesimo quarto, indictione secunda et die jovis decima mensis junii pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini sexti divina providentia pape quarti anno decimo tertio. Noverint moderni pariter et posterì quod nobilis et generosus pontifex georgius de castellana et dominus castrì de monte imeyano nepos et procurator sicut dixit et procuratorio nomine reverendi in Christo patris et domini gaucherii de forcalquerio vapinetensis epi Domini quod castrorum de cezarista et de belcodenis habens ab eodem domino vapinetense ep̄o avunculo suo plenariam potestatem ad omnia et singula infra scripta et diversa alia peragenda constañ. latius de ipsa sua procuratoria potestate quodam instrumento publico sumpto, ut asseruit et recepto manu honorabilis viri magistri johannis picardi civitatis vapinetensis publici notarii sub anno et die in eodem contentis bona fide omnique dolo et fraude remotis, procuratorio nomine quo supra dedit, tradidit et

---

1 Peynier

2 Le vallon de l'Homme-Mort.

concessit ad accapitum perpetuum et in emphyteosim perpetuam probo viro bartholomeo pascalis laboratoris castri de auriolo massiliensis diocesis presenti acceptanti et pro se et suis stippullanti solenniter et recipienti, videlicet possessiones seu proprietates dicti reverendissimi domini vapinetensis epi domini dicti castri de belcodenis inferius particulariter designatas, sitas in territorio et districtu dicti castri de belcodenis, nunc ipsi domino de belcodenis francas, ut asseruit, et liberas ab omni jugo et onere ac prestacione censive et servicii. Et primo quoddam affare terrarum tam cultarum quam heremarum duodecim eminatarum vel circa situm loco dicto a la colle dauriol confront. ab una parte cum itinere publico quo itur apud civitatem aquensem et ab alia parte cum itinere antiquo dicti castri de belcodenis et ab alia parte cum terris bertrandi martini castri de podionerio, et fratrum suorum et ab alia parte cum monte aquæ pendente versus dictum affare et aliis si qui sint verioribus finibus suis.

J. BORRELY, not.

III. -- Autre acte de reconnaissance en latin de l'année 1515.

Recognito tasque pro nobili et generoso viro gaucherio de brancaciis domino castri de belcodenis aquensis diocesis.

In nomine domini. Amen. Anno a nativitate ejusdem millesimo quingentesimo quinto decimo indictione tertia et die martis prima mensis maii. Noverint moderni pariter et posterii quod providi viri stephanus columbi laboratoris castri de auriolo massiliensis diocesis tam suo proprio et privato nomine quam vice et pro parte anthonii et bernardi cureti suorum uterinorum fratrum etiam laboratorum dicti castri de auriolo, etc., recognovit nobili et generoso viro gaucherio de brancaciis baroni et domino castri de sezarista aptentis et castri de belcodenis aquensis dio-

cesis præsentis et pro se et suis heredibus et in dicto castro de belcodenis successoribus quibuscumque et possidere ac tenere et possidere velle in emphiteosim perpetuam sub ipsius domini de belcodenis majori directo dominio et signoria videlicet medietatem pro indiviso possessiones seu proprietates ipsius stephani columbi anthonii et bernardi cureti fratrum emphiteotarum et indivisarum inter fratres emphiteotas et stanquam greasque infrascriptæ dulcis sororis particulariter designatarum sitarum in territorio et districtu dicti castri de belcodenis, etc., etc., (Suivent les noms des possessions et propriétés en question.)

Les trois actes qui précèdent sont accompagnés de la note suivante, écrite en français :

« *Extraict d'autruy main de ses originales escriptures et veritables dud. inbert borelly, vivant not., et collatione par moy boniface borelly, not. dud. seigneur.* »

IV. -- Acte de reconnaissance en français de l'an 1550, transcrit et collationné par Me Jacques Ravat, not. à Auriol. Il est extrait du registre in-folio intitulé: *Livre des reconnoissances passes en faveur du seigneur de Belcoadre par les possedans biens aud. lieu en 1550, des biens par eux possedes à la tasque ou dixain avec promesse de semer ou fere semer.*

Le registre commence par ces mots: *IHS. Maria. Amen.* Les premières pages contiennent l'acte en question qui porte la date du 27 mars 1550.

« Reconnoissance faite par M<sup>e</sup> noble pierre dollon d'auriol. Noble pierre dolon, natif de la ville de tarascon, demeurant à auriol diocese de marseille..... reconnoit a magnific et puissant seigneur monsieur jehan de brancassys, baron de seireste et seigneur du lieu inhabité de belcoudenes, diocèse d'aix absent, noble et magnific seigneur aymon de brancassys seigneur doisse son honcle et tuteur avec moy dict notaire comme per-



sonne publique, etc. Suivent les noms des terres et propriétés seigneuriales reconnues que voici : 1° le grand camp ; 2° le deventon ; 3° malyvat ; 4° les gorgues du tuile et le plant de l'église ; et 5° le chasteau dirupt. »

P. DOLLON, not.

Extraict par aultruy main et et dubvement collationné par moy notaire auquel me reffere et en foy de ce me suys sousigne requis par ledict seigneur.

J. RAVAT, not.

Cet acte, extrait des minutes de Pierre Dolon, notaire à Auriol, est suivi, dans le registre, de plusieurs autres qui sont de la même année et ont été collationnés et enregistrés par le susdit notaire J. Ravat. Ils contiennent, comme les précédents, la nomenclature des terres seigneuriales cédées en emphytéose perpétuelle à certains particuliers, à certaines familles, dont la postérité s'est maintenue dans le pays jusqu'à nos jours.

Parmi ces familles, celles dont les noms reviennent le plus souvent dans ces titres sont les Estienne, les Suzannes et les Collomps, tous originaires du lieu d'Auriol (*Castrum de Auriolo*). Quant aux terres soumises à la directe majeure du seigneur et au droit de lods, nous ne pouvons en donner ici la nomenclature, car elle serait trop longue ; nous nous contenterons de citer les suivantes, comme étant les plus importantes et les plus considérables, après celles qui ont été déjà mentionnées dans les actes précédents : 1° le Mont-Andrieu ; 2° la Jayne de Tollodet ; 3° la Plane ; 4° la bastide des Suzannes ; 5° le Château-Neuf ou Seigneurial ; 7° le Val-Cros ; 8° la Sambelle ; 9° La Bastide des Estiennes ; 10° la Traverte ; 11° Laignelière ; 12° Pereguion ; 13° l'Adrech de Riccaud ; 14° le Camp Rastit ; 15° le Pin Gaubert ; 16° les Gorgues de Cauvin ; 17° la Plane du Baillé ; 18° le Vallon de Bartagnet ; 19° le Grand-Camp ; 20° la Plane des Viviers ; 21° le Cros de Millet ; 22° la Bastide de Cauvière ; 23° le Quartier du Prieuré ; 24° les Gorgues des Collomps ; 25° le Grand-Ribas ; 26° la Bastide des Gaillards ; 27° la Sorbière ; 28° Lou Gran Lou, et 29° le Cros de Claudes.

V. -- Autre acte en français de l'année 1611.

« Reconnaissance en faveur dudict sieur de belcodenes (anthoyne dhermite) faicte par gaspard giraud dict *caminere* mesnagier dudict lieu.

Au nom de Dieu soit-il. Amen.

Reignant tres creptient prince Louys par la grace de dieu Roy de france et de navarre, compte de prouence, forcalquier et terres adjacentes avec toute fellixité Saichent tous presants et advenyr notoire et manifeste que ce jourdhuy vandredi vingt neufiesme jour du moys de juilhet lan mil six cent onze advant midy par devant moy notaire royal au lieu d'auriol soubsigne et des tesmoings cy apres nommes feust present en sa personne discret homme gaspard giraud dict *caminere* fils a feu bertrand giraud mesnagier dudict auriol lequel de son bon gré pour luy et ses heirs et liberalle vollonte a confesse et sollempnellement recogneu confesse et recognoist a noble anthoyne dhermite escuyer de la ville de marseille et seigneur du lieu et jurisdiction de belcodenes present et debusement estipullant et acceptant pour luy et ses heirs avoir tenu et possede tenir et posseder de present et volloir tenir et posseder pour l'advenir en Emphiteosse perpetuelle et soubs la majeure directe domynation et seigneurie dudict sieur de belcodenes tous et chascung les biens, propriettes et possessions et bastide que cy aures designes et confrontes avec tous leurs droicts et appartenances. Et premierement une bastide estable et pailhiere toute avec ses droicts et appartenances d'ault en bas et bas en hault et tout que contient et avec une propriete de terre et albres tout alentour d'icelle tout avec ses droicts et appartenances assis le tout au terroir dudict belcodenes et cartier appelle dict antiennement la *bastide de cauviere*, confrontant de levant avec terre et albres et ce dudict sieur de

belcodenes questoict auparavant des heoirs a feu guigou estienne terre et albres de pierre reymond quero auparavant de jehan paul suzane a feu pierre, terre et albres de noble blaize derii escuyer de marseille priourat, le grand camp, deventions, cros de millet, les planes ou van de croc, plaine des viviers..... a la tasque de la dixiesme partie de tous les grains, etc.

Extraict par auttruy main et dubvement collationne par moy notaire auquel me reffere et en foy de ce me suys soubsigne requis par ledict seigneur.

J. RAVAL, not.

Le même registre renferme plusieurs autres actes de reconnaissance passés en faveur du même seigneur Anthoyne d'Hermite, et se rapportant à l'année ci-dessus, 1611. Il est dit dans l'un de ces actes, daté du 22 août, et signé par M<sup>e</sup> J. Ravat, qu'il a été « faict et publié audict belcodenes et dans la grande salle de la maison et chasteau seigneurial dud. lieu. »

Au folio 90 du même registre se trouve une reconnaissance que l'on nous permette de transcrire ici en son entier, attendu qu'elle rappelle des noms dont la mémoire est restée chère aux habitants du pays, et qui comptent encore à Belcodène et dans les communes voisines d'honorables représentants ?

Cet acte, daté du 7 septembre 1613 est ainsi intitulé :

« Autre recognoissance pour ledict sieur (anthoyne d'hermite) faicte par jacques estienne et ses enfants. » Suit le texte :

« Au nom de Dieu soit-il. Amen.

Reignant tres chreptien prince Louys par la grace de dieu, roy de france et de navare, etc. saichent tous presants et advenyr notoire et manifeste que ce jourd'huy mercredy septiesme jour du moys de septembre l'an mil six cens treiziesme avant midy de matin par devant moy

notaire royal soubzsigne au lieu d'auriol et des tesmoings cy apres nommes feust presant en sa personne jacques estienne fils à feu ahthoyne estienne dict roux mesnagier du lieu d'auriol habitant au terroir dudict belcodenes et a cause de sa vieillesse avec la presence at adsistance de jehan et françoys estienne ses enfants iceulx debvement autorises de son dict pere a passer ces presantes et de ce fere authoricte leur donnant et tous ensemblement de leur bonne grace pour eulx et leurs heoirs et liberalle vollonte ont confesse et recogneu comme par vertu de ces presantes confessent et recognoissent volloir tenir et posseder soubz la directe domination et majour seigneurie de noble anthoyne dhermite escuyer de la ville de marseille et seigneur du lieu terroir et jurisdiction dudict belcodenes presant et debvement stippullant et acceptant pour luy et les heoirs et successeurs quelconques assavoir est tous et chascung les bastiments et proprietes de terres et bosequets tant cultes que incultes cy apres designes.

Et premierement une bastide pailhiere et fourt tout dirupt et inhabitable ayant ete brusle avec les troubles derniers et tout avec les droictz et appartenances assize au terroir dudict belcodenes et cartier appelle les bastides des estiennes les plus proches de fuvel confrontant avec bastiment de esteve et joseph esteve freres fils a feu françoys et avec le chemin allant à la ville d'aix et audict fuvel et avec l'huissegue desdictes bastides et par dernier avec terre et yere desdictes recognoissances et avec ses auttres confrontz plus vrays cy point en y a.

Item une petite faisce de terre et albres toute avec les droictz et appartenances assize au terroir dudict belcodenes et cartier appelle auppres du cros de coudon de la contenance de deux panals et demy bled en sepmance confrontant au jas et jardin d'esteve et joseph esteve freres terre et albres doctalle de bertrand pascal et marquise estevenesse marriez et

avec terre et albres doctalle de demoiselle marguerite de dery et adrian bracpoc deux partz, etc.

Item une auttre propriete de terre et albres et yere et clauendt de terre le tout joint ensemble assiz au terroir de belcodenes et cartier appelle lou vallon tout avec ses droictz et appartenances de la contenance d'environ deux charges bled en sepmance confrontant avec terre et albres doctalle de marguerite de dery et adrian bracpoc a trois partz, terre de damoiselle catherine sabatiere d'aix terre et albres de estienne et joseph estienne freres et avec coing de terre de ladicte damoiselle catherine sabatiere et avec ses aultres confrontz plus vrays cy point en y a.

Item une aultre bastide estable jas pailhiere et pourcoulx tout joint ensemble assize et située au cartier appelle les bastides des gaillards ou vau de croc.

Un aultre affard de terre -- aux bastides des gaillards ou vau de croc et la plane de lathour de la contenance de dix charges de bled en sepmance.

Une aultre terre au cartier des planes.

Terre et albres et partie de cazal au cartier de desidery. Estienne pere et fils, jacques et francoys estienne s'obligent a payer la tasque de la 10<sup>e</sup> partie de tous grains.

(Extrait collationné par Ravat, not.)

Déjà, dans un acte antérieur à celui-ci, puisqu'il porte la date du 16 septembre 1611, il est question d'un autre membre de cette ancienne famille, du nom d'Estienne Estienne, fils de François, qui est *dit mesnagier d'Auriol et consul moderne du lieu de Belcodène*, ce qui prouve que, dès cette époque, cette localité avait sa municipalité et jouissait d'une certaine liberté sous l'autorité des seigneurs.

Une reconnaissance, reçue le 17 août 1657, par Me Compian, notaire à Marseille,

collationnée ensuite et enregistrée par son confrère, M<sup>e</sup> Ribier, notaire à Auriol, nous apprend que la seigneurie de Belcodène avait perdu, à cette époque, son titulaire, noble Anthoyne d’Hermite, et avait passé entre les mains de son fils et successeur, Charles d’Hermite. « L’an mil six cent cinquante sept, est il dit dans l’acte, Gaspard Reboullet, marchand d’Auriol, reconnoit et veut reconnoitre à noble Charles d’Hermite, seigneur de Belcoadre, etc... » -- Suit la nomenclature des biens reconnus.

Le dernier acte de reconnaissance faite par les habitants de Belcodène en faveur de Charles d’Hermite porte la date du 8 mars 1669. La reconnaissance fut reçue, comme la précédente, par M<sup>e</sup> Compian, de Marseille, et enregistrée ensuite par M<sup>e</sup> Ribier, notaire à Auriol. On remarque, parmi les noms des témoins, celui de Mathieu Bargès, habitant d’Auriol. L’année suivante, Charles eut pour successeur en la seigneurie de Belcodène noble Nicolas d’Hermite, écuyer de Marseille, comme il appert par deux actes de reconnaissance datés l’un du 6 août 1670, et l’autre du 20 octobre de la même année.

Le registre se termine par un acte de vente faite par ce seigneur en faveur d’un membre de la famille Estienne. Il est dit que noble Nicolas d’Hermite cède à Anthoyne Estienne une de ses terres au prix de 209 livres 3 sols, en se réservant le droit de lods, qui est de 17 livres 8 sols, ainsi que la tasque de tous grains à raison du dizain. Les témoins furent *M<sup>e</sup> Jehan-Baptiste Dolbinot, de la ville d’Aix, avocat en la cour, et Barnabel Castillon, mesnagier du lieu de Saint Zacharie.*